

Rapport d'activités



2021



Crédit photo Corinne Couette

**Cavignac, Cézac, Civrac-de-Blaye, Cubnezais, Donnezac,
Laruscade, Marcenais, Marsas, Saint-Mariens,
Saint-Savin, Saint-Vivien-de-Blaye, Saint-Yzan-de-Soudiac**

MOT DU PRESIDENT



« Je remercie les vice-présidents pour leur engagement et les membres de toutes les commissions qui ont œuvré afin que les projets prennent forme, et je sais pouvoir compter sur leur soutien tout au long du mandat. »

Septembre 2021 : rentrée scolaire au collège Philippe Madrelle à Marsas. C'est l'affaire du Département de la Gironde qui a construit l'établissement et de l'Éducation Nationale qui y enseigne.

Mais le partenariat avec la Communauté de Communes et la Commune de Marsas font de ce lieu un centre d'intérêt pour les habitants de la CCLNG. En effet, nous l'avons déjà évoqué, la participation financière décidée par la CCLNG lui permet de disposer des installations sportives et des salles de musique en dehors des horaires scolaires. La prise en gestion de la plaine des sports de Marsas agrandit l'offre sportive. La construction de la voie de cheminement doux qui longe ces installations agrmente l'ensemble. Immédiatement, les associations locales ont occupé les lieux ; un club de basket y entraîne ses quelques 200 adhérents, le twirling bâton y trouve les hauteurs nécessaires à ses performances et l'USNG propose des créneaux pour le badminton.

Dans le même exercice, huit communes s'entendent pour faire gérer par la CCLNG leurs installations sportives et en organiser l'entretien et l'occupation, avec pour but d'offrir, à terme, des installations confortables et des aires de jeux sûres et permettant les meilleures performances.

En 2021, également, les bibliothèques ont continué leur mutation et leur rapprochement pour offrir non seulement les meilleurs choix de lecture mais aussi d'autres services autour de la culture comme les journées à thèmes ou l'initiation à l'informatique. Dans ce cadre, elles ont également choisi d'être plus à l'écoute des lecteurs et en particulier des jeunes pour diversifier les offres de lecture (manga).

Les communes font ce choix : collaborer afin que leurs efforts soient plus efficaces envers la population. Historiquement, ce sont les actions auprès de la petite enfance qui ont ouvert ce rapprochement, et plus récemment la mutualisation des services techniques et des services de gestion des droits du sol ont resserré ces liens.

L'année 2022 verra également des travaux en commun fédérer nos communes : un plan vélo pour faciliter les circulations locales, un projet alimentaire de territoire qui nous permettra de développer une agriculture vivrière de proximité et d'améliorer notre alimentation d'une façon générale.

La question des énergies et de leurs consommations permettra également de conjuguer nos efforts dans un Plan Climat Alimentation Énergie du Territoire (PCAET).

Toutes ces actions communes montrent bien l'intérêt que nous avons tous à rassembler nos efforts pour offrir à la population les services qu'elle est en droit d'attendre et que chaque commune, indépendamment, ne pourrait offrir.

Je m'attacherai donc avec mes collègues Vices Présidents et Conseillers Communautaires à conjuguer nos efforts pour le bien commun.

Éric Happert

SOMMAIRE

01	INSTANCES COMMUNAUTAIRES	5
02	ACTIVITE ADMINISTRATIVE	10
03	MOYENS GENERAUX	12
04	FINANCES	14
05	RESSOURCES HUMAINES	25
06	COMMUNICATION	28
07	PROJETS et SERVICES	30
	Focus sur 2021	31
	Administration Générale	42
	Aménagement de l'Espace, Urbanisme	44
	Environnement, Développement Durable	49
	Développement économique	51
	Services Techniques, Voirie, Assainissement non collectif	53
	Tourisme	55
	Culture	57
	Enfance Jeunesse Sports	59
	CIAS	62

INTRODUCTION

Le présent rapport d'activités est établi en conformité avec l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales. Celui-ci est rédigé comme suit :

« Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

Ce rapport a été élaboré en coordination et collaboration avec l'ensemble des services communautaires.

01 INSTANCES COMMUNAUTAIRES



33

Conseillers
Communautaires
représentant les 12
communes du territoire

dont



15

Membres du **B**ureau
Incluant les maires et
les Vice-Présidents

et



43

Elus **c**ommunaux
intervenant dans les
commissions de travail de
la communauté de
communes

LES DELEGUES COMMUNAUTAIRES au 31 décembre 2021

Le Bureau



Éric HAPPERT
Président
Cézac

► **Les Vice-Présidents** sont chargés de mettre en œuvre les projets et de piloter la gestion des services communautaires dans des domaines de compétences spécifiques.

Jean-Luc DESPERIEZ Maire de Cubnezais 1er vice-président ▼ Urbanisme, SCOT, Patrimoine	Brigitte MISIAK Maire de Marsas 2ème vice-présidente ▼ Développement Economique	Alain RENARD Maire de Saint Savin 3ème vice-président ▼ Finances, Ressources humaines Communication	Benoit VIDEAU Laruscade 4ème vice-président ▼ Tourisme, Revitalisation des commerces et centres bourgs	Florian DUMAS Maire de Civrac-de-Blaye 5ème vice-président ▼ Services techniques, voirie, assainissement

Pierre ROUSSEL Cavignac 6ème vice-président ▼ Enfance, jeunesse	Jean-François JOYE Maire de Donnezac 7ème vice-président ▼ Aménagement de l'espace, Développement durable Politique foncière	Didier BERNARD Maire de Saint-Yzan-de-Soudiac 8ème vice-président ▼ Sport, Culture Associations	Jean-Pierre DOMENS Maire de Saint-Vivien-de-Blaye 9ème vice-président ▼ Affaires sociales

► **Les maires**



► **Les délégués communautaires**

CAVIGNAC	Dominique COUREAUD	MARSAS	Noël DUPONT
CEZAC	Bruno BUSQUETS Martine HOSTIER	SAINT MARIENS	Marc ISRAEL Mireille MAINVIELLE
CIVRAC-DE BLAYE	Françoise MATHE	SAINT SAVIN	Jean-Luc BESSE Edwige DIAZ Magali RIVES Julie RUBIO
CUBNEZAIS	Monique MANON	SAINT-YZAN DE-SOUDIAC	Maria QUEYLA Pascal TURPIN Eloïse SALVI
DONNEZAC	Jean-Marie HERAUD		
LARUSCADE	Isabelle BEDIN Véronique HERVE		

LES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

Avant d'être soumis au Conseil Communautaire, les projets et dossiers communautaires sont élaborés par

9 commissions thématiques consultatives constituées d'élus issus du conseil communautaire et d'élus municipaux.



Véritables lieux de débats, d'échanges et de propositions ils sont animés par les vices-présidents.

➤ **Affaires sociales**

Vice-Président Jean-Pierre DOMENS

➤ **Aménagement de l'espace, Politique foncière, Environnement**

Vice-Président Jean-François JOYE

➤ **Développement économique**

Vice-Présidente Brigitte Misiak

➤ **Enfance, jeunesse**

Vice-Président Pierre ROUSSEL

➤ **Finances**

Vice-Président Alain RENARD

➤ **Urbanisme**

Vice-Président Jean-Luc DESPERIEZ

➤ **Revitalisation des commerces et centres bourg, tourisme**

Vice-Président Benoit VIDEAU

➤ **Services techniques, voirie, assainissement**

Vice-Président Florian DUMAS

➤ **Sport, associations**

Vice-Président Didier BERNARD

L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL



L'Office de Tourisme est constitué sous la forme d'une régie à autonomie financière. Par ce mode de gestion, la Communauté de Communes continue de gérer directement ce service public : la régie ne dispose pas d'une personnalité distincte de celle de la communauté.

L'Office de Tourisme est administré, sous l'autorité du Conseil Communautaire, par un conseil d'exploitation dont les attributions sont essentiellement consultatives. Le Président du Conseil d'Exploitation est Benoit VIDEAU et la Vice-Présidente Pascale DUPUY (au 31 décembre 2020). La composition du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme est la suivante :

7 délégués titulaires de la Communauté de Communes : Eric HAPPERT, Benoit VIDEAU, Guillaume CHARRIER, Jean-Pierre DOMENS, Marcel BOURREAU, Marie RIVES, Patrick PELLETON.

5 délégués issus de la société civile : Marylène ROUTURIER, Frédéric CHASSIN, Delphine COUCHY, Maryse COUREAU, Pascale DUPUY.

LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION CULTURELLE

Tout comme l'Office de Tourisme, le Centre Intercommunal d'Action Culturelle est constitué sous la forme d'une régie à autonomie financière. Par ce mode de gestion, la Communauté de Communes continue de gérer directement ce service public : la régie ne dispose pas d'une personnalité distincte de celle de la communauté.

Le CIAC est administré, sous l'autorité du Conseil Communautaire, par un conseil d'exploitation dont les attributions sont essentiellement consultatives. Le Président du Conseil d'Exploitation est Eric HAPPERT et son Vice-Président, Didier BERNARD.

La composition du Conseil d'Exploitation du CIAC :

8 délégués titulaires de la Communauté de Communes : Eric HAPPERT, Didier BERNARD, Véronique HERVE, Guillaume CHARRIER, Françoise MATHE, Noël DUPONT, Mireille MINVIELLE, Magali RIVES

7 délégués issus de la société civile : Michèle CADUSSEAU, Patricia PROUST-LABEYRIE, Françoise DUMONTHEIL, Sandrine CAYOL, Marylène ROUTURIER, Bastien CHAMAILLARD, Béatrice DECIS

02 ACTIVITE ADMINISTRATIVE

INSTANCES COMMUNAUTAIRES

➤ Conseil Communautaire / Bureau / Président

Le Conseil Communautaire s'est réuni à **11 reprises** – dont une fois par visio-conférence - au cours de l'année 2021 prenant

172 délibérations

Le Bureau communautaire s'est réuni à **11 reprises** prenant **43 décisions** dans le cadre des délégations qui lui sont attribuées.

➤ Commissions et groupes de travail

- Commission **économie** : 5 réunions
- Commission **revitalisation des commerces et centres bourgs / tourisme** : 1 réunion
- Commission **Enfance Jeunesse** : 9 réunions
- Commission **Sport** : 3 réunions
- Commission **Finances** : 7 réunions
- Commission **Aménagement de l'Espace – Environnement – Politique foncière** : 6 réunions
- Commission **Urbanisme** : 2 réunions

➤ Autres instances de travail

- Conseil d'Exploitation du **Centre intercommunal d'Action Culturelle** : 5 réunions
- Conseil d'Exploitation de l'**Office de Tourisme** : 3 réunions
- COPIL **Service Technique Commun** : 3 réunions / COTECH Service Technique Commun : 1 réunion
- Groupe de travail **Communication** : 5 réunions
- **PLUi** (Ateliers / rencontres communales) : 4 réunions
- **PAT** (Ateliers / PAT) : 4 réunions
- **PLUi** (COPIL/ COTECH) : 2 réunions
- **SCoT** (GT / Séminaire/COTECH/COPIL/Ateliers) : 11 réunions

MARCHES PUBLICS



Liste des marchés publics en 2021 (supérieur ou égal à 25 000 € HT)

- Marché relatif à **l'aménagement de l'Épicerie Sociale et Solidaire** : **44 425 € HT**.

- Accord-cadre mono attributaire à bons de commande relatif à **l'animation d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pendant les périodes périscolaires et extrascolaires**
Montant total estimé du marché : **650 000 € HT** pour 4 ans (dont reconduction) ;

- Marché de **gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage à Cavaignac** (en groupement de commandes).
Montant du marché pour une durée ferme de 3 ans : **117 750 € HT**.

- ☒ Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif aux **prestations d'entretien, tonte, rénovations, rénovation et transformation de terrains de football et de rugby** :
 - Lot 1 : Communes de Saint-Yzan-de-Soudiac et de Saint-Savin ;
 - Lot 2 : Communes de Marsas et de Laruscade ;
 - Lot 3 : Communes de Civrac-de-Blaye, Cézac et Cubnezais.Montant total estimé de l'accord cadre pour l'ensemble des lots et prestations pour une durée ferme de 4 ans : **1 550 000 € HT**.

- Accord-cadre mono attributaire à bons de commande relatif aux **prestations de services de collecte, de nettoyage et livraison de linges de travail** (marché réservé à des entreprises adaptées).
Montant estimé du marché pour une durée totale de 4 ans : **164 000 € HT**.

- Marché de maîtrise d'œuvre relative à **l'extension et la restructuration partielle des locaux des services techniques commun** sur la commune de Saint-Savin (33920).
Montant provisoire de rémunération **19 400 € HT**.

- Marché relatif à **l'acquisition d'un engin de chantier type « Chargeuse pelleteuse » (Tractopelle) pour les services techniques** de la Communauté de Communes Latitudo Nord Gironde, avec reprise obligatoire d'un engin similaire : Montant **118 320 € HT**.

03 MOYENS GENERAUX

PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE

La Communauté de communes dispose d'un patrimoine immobilier et foncier, en propriété et en location, qu'il lui revient d'entretenir.

Patrimoine immobilier en propriété

- Maison de la Communauté de Communes - siège administratif CCLNG (Saint-Savin) ;
- Maison de la Petite Enfance - accueil petite enfance (Cavignac)
- Micro-crèche et LAEP (Saint-Yzan-de-Soudiac) - bâtiment livré fin 2020
- Le Chai 2.0 - espace de formation numérique, coworking et location de bureaux (Marsas)
- Bâtiment accueillant des locaux de l'AMSADHG (rue de Marjolleau - St-Savin)
- Locaux du Centre Intercommunal d'Action Sociale (Saint-Yzan-de-Soudiac)
- Epicerie Solidaire (Saint-Yzan-de-Soudiac) - bâtiment livré fin 2021
- Locaux mis à disposition, à titre gracieux de l'Ecole de Musique des Hauts de Gironde pour des cours de musique (Saint-Yzan-de-Soudiac)
- Garage et Locaux techniques Halte-Garderie Itinérante (Saint-Savin)



Patrimoine immobilier en gestion

- Relais d'Assistantes Maternelles à Cézac, dans des locaux contigus au groupe scolaire loués à la commune ;
- Locaux du Service Intercommunal d'Aide Alimentaire à Civrac-de-Blaye, loués auprès d'un particulier.

➤ Locaux du Service Technique Commun (STC) : dans le cadre de la mutualisation des Services Techniques, des locaux techniques communaux ont été mis à disposition de la CCLNG :

- Hangar technique de Cavignac (300 m²)
- Hangar technique de Saint-Savin (500 m²)
- Hangar et atelier technique de Saint-Yzan-de-Soudiac (100 m² + 115 m²)
- Hangar technique de Civrac-de-Blaye (320 m²)
- Hangar technique de Cézac (90 m²)
- Hangar technique de Saint-Mariens (200 m²)
- Equipements sportifs sur le territoire de la CCLNG :
 - Salle omnisports à Saint Savin ;
 - Piste de BMX à Cavignac ;
 - Vestiaires et terrain de football à Cézac ;
 - Vestiaires et terrain de football à Civrac-de-Blaye ;
 - Vestiaires et terrain de football à Cubnezais ;
 - Plaine des sports à Laruscade comprenant vestiaires, terrain de football et courts de tennis ;
 - Plaine des sports à Marsas comprenant vestiaires, terrain de football et courts de tennis ;
 - Une salle omnisport et une plaine des sports à Saint-Savin comprenant vestiaires, terrains de football, courts de tennis ;
 - Vestiaires et terrains de football à Saint-Yzan de Soudiac.

Equipements et terrains en propriété

- Aire de co-voiturage à Cavignac et à Cézac
- Aire d'accueil des gens du voyage à Cavignac
- Voie douce de liaison entre le Collège et la plaine des sports à Marsas
- Terrain adjacent à la Maison de la CDC à Saint-Savin, d'une surface de 3 100 m² pour un projet d'équipement culturel
- Terrain d'une surface de 4 800 m² à Saint-Savin pour un projet de construction d'une caserne de gendarmerie et de 19 logements dont les travaux ont débuté à l'automne 2020
- Voie douce sur la commune de Marsas reliant le bourg au collège
- Diverses réserves foncières à vocation économique (Laruscade, Cézac, etc.).

MATERIEL MUTUALISE

La communauté de communes a acquis un certain nombre de matériels pour ses besoins propres et ceux des communes. Ces biens sont utilisés selon les besoins et leur disponibilité par les communes et la communauté de communes : **2** chapiteaux de 60 m², **1** barnum de 9 m², **4** banderoles pour la promotion de manifestations, **24** grilles d'exposition, **2** défibrillateurs, **2** vidéoprojecteurs et **1** ordinateur portable. Ces matériels sont mis à disposition gratuitement des associations locales et des communes sur demande, et par le biais d'une convention de mise à disposition avec caution. L'installation des matériels est à la charge des communes.

REPARTITION DES PRETS DE MATERIELS

Prêts accordés

BANDEROLES		CHAPITEAUX		GRILLES	
Cavignac	1	Cavignac	3	Cavignac	1
Cezac		Cezac		Cezac	
Civrac de Blaye		Civrac de Blaye		Civrac de Blaye	1
Cubnezais	2	Cubnezais		Cubnezais	
Donnezac		Donnezac	1	Donnezac	
Laruscade		Laruscade	1	Laruscade	
Marcenais		Marcenais	2	Marcenais	
Marsas		Marsas		Marsas	
St Mariens		St Mariens	1	St Mariens	1
St Vivien		St Vivien		St Vivien	
St Savin	1	St Savin	1	St Savin	4
St Yzan		St Yzan	1	St Yzan	
TOTAL	4	TOTAL	10	TOTAL	7

BARNUM 3x3		BARRIERES	
Cavignac	1	Cavignac	
Cezac		Cezac	
Civrac de Blaye	3	Civrac de Blaye	1
Cubnezais		Cubnezais	
Donnezac	1	Donnezac	
Laruscade		Laruscade	1
Marcenais		Marcenais	
Marsas		Marsas	
St Mariens		St Mariens	
St Vivien		St Vivien	
St Savin	1	St Savin	1
St Yzan		St Yzan	
TOTAL	6	TOTAL	3

04 FINANCES

25,414

Millions d'Euros

**BUDGETS Consolidés
2021
en Fonctionnement**
(principal et annexes)



BUDGET CCLNG 2021

Les ressources 15,311 M€

Dont

4,212 M€ / Taxes et impôts

2,444 M€ / TEOM

1,874 M€ / Dotations et participations

Les dépenses 10,103 M€



Fonctionnement
Administration générale
1,824 M€ (18%)



Ordures Ménagères
2,423 M€ (24%)



Tourisme
0,091 M€ (1%)



Aménagement de
l'espace, environnement
et urbanisme
0,241 M€ (2%)



Participation aux
organismes et associations
0,528 M€ (5%)



Reversement
aux communes
0,552 M€ (5%)



Services techniques / Voirie
Assainissement non collectif
1,413 M€ (14%)



Développement
économique
et CHAI 2.0
0,788 M€ (8%)



Enfance, Jeunesse,
sports
1,420 M€ (14%)



Culture
0,163 M€ (2%)



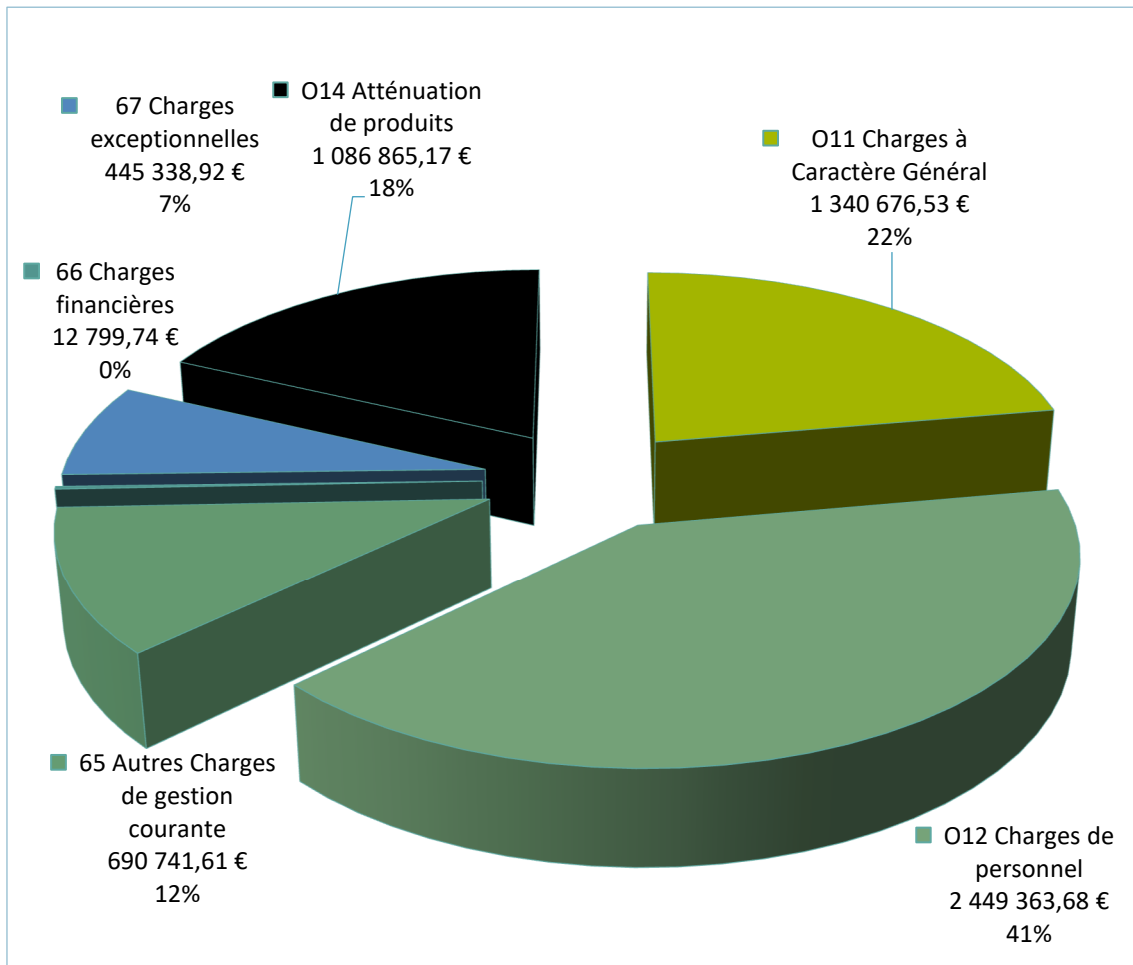
Social, santé, habitat
0,660 M€ (7%)

A RETENIR (Budget Principal)

- Endettement moyen par habitant : **21 €**
- Capacité de désendettement : **11 mois**
- Capacité d'autofinancement 2021 : **1 425 311 €**

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Dépenses réelles de fonctionnement 2021 (hors TEOM) : **6 025 786 €**

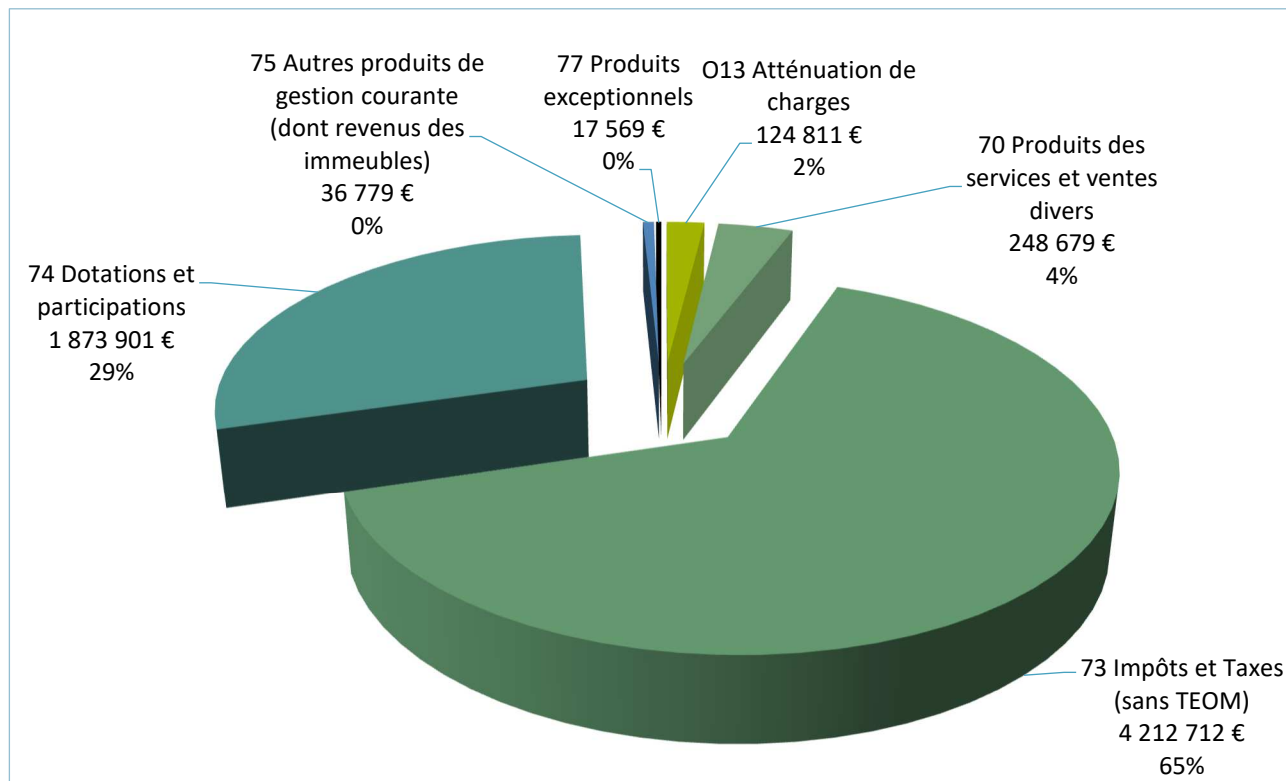


Le **compte administratif 2021 se caractérise par une hausse des dépenses de fonctionnement (+8%), en lien avec une année d'activité « post-covid », sans forte restriction sur les services telle l'année précédente en 2020.** Les charges à caractère général ont ainsi augmenté de + 7% et les charges de personnel de +11% principalement par des nouveaux emplois pourvus sur des postes vacants l'année précédente (micro crèche, équipements sportifs).

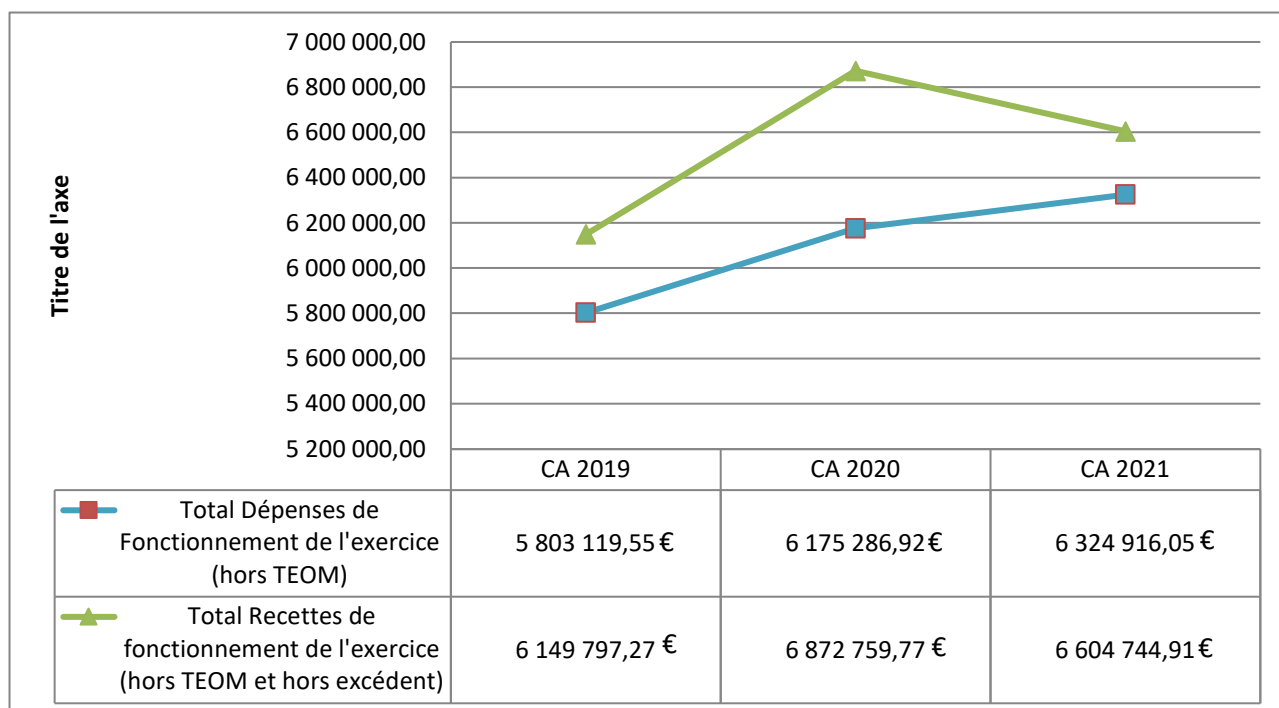
Le solde de fonctionnement en intégrant les excédents antérieurs reportés est de + 3 968 328 € et de + 279 827 € sur l'exercice 2021 (hors excédents antérieurs), en diminution baisse par rapport à 2020.

Recettes Réelles de fonctionnement 2021 : **6 514 451 €**

Les recettes sur 2021 sont en baisse de - 5% par rapport à 2020. Les impôts et taxes sont stables par rapport à 2021, ainsi que les dotations et participations des organismes, la baisse provenant de recettes exceptionnelles moindres par rapport à l'année 2020.

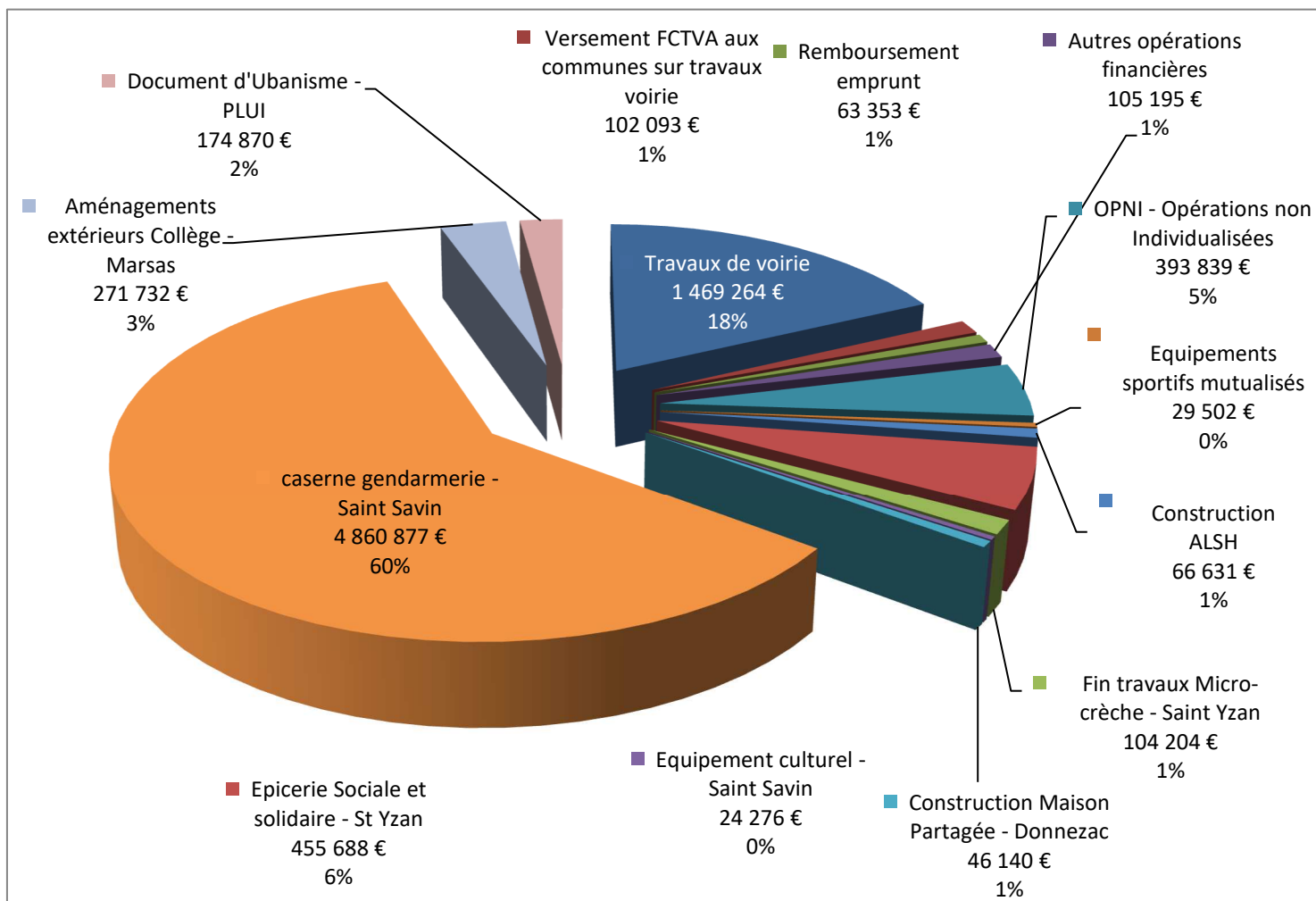


Total Dépenses et Recettes de fonctionnement de 2019 à 2021



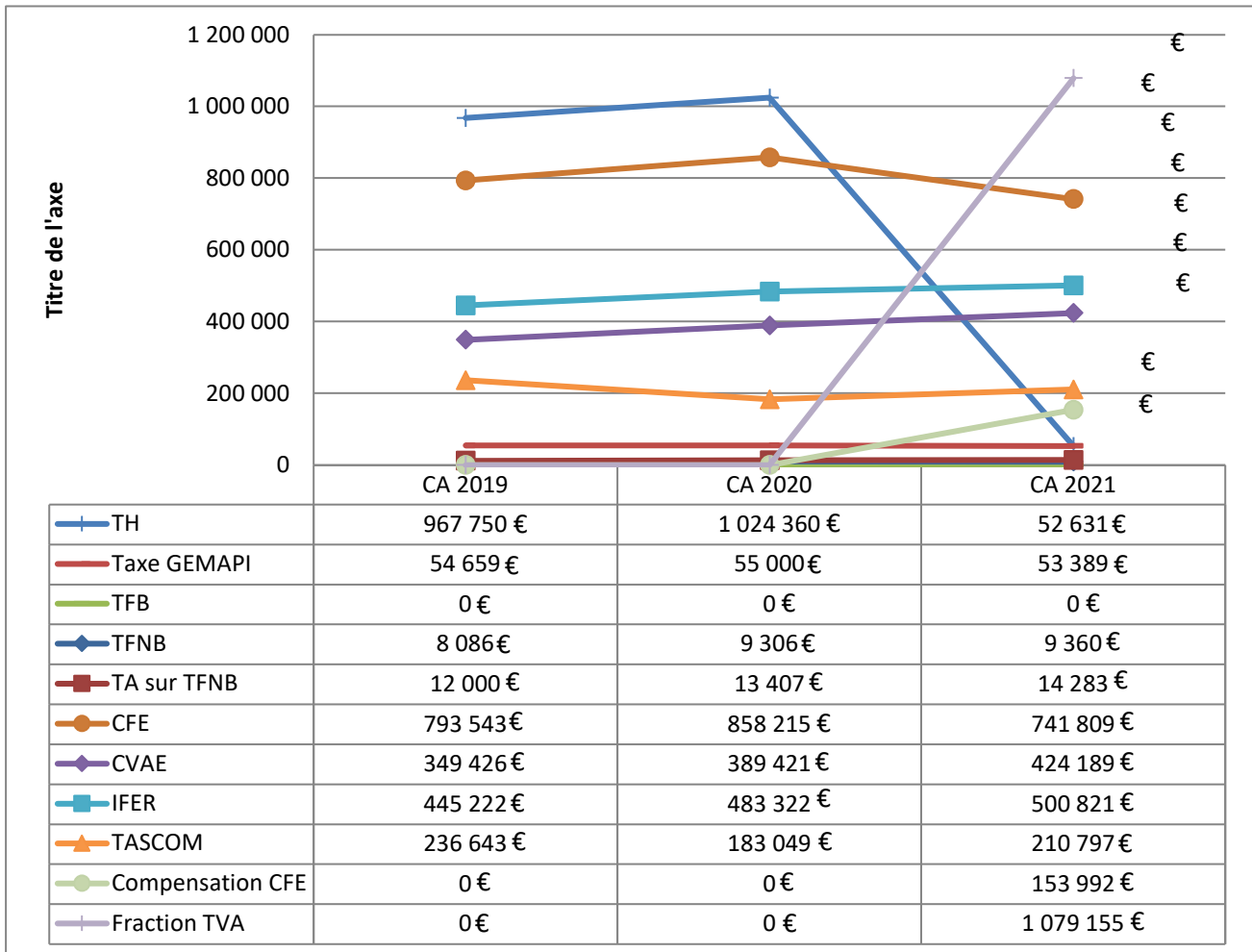
INVESTISSEMENT

Dépenses réelles d'investissement 2021 : 8 167 664 €



LA FISCALITE

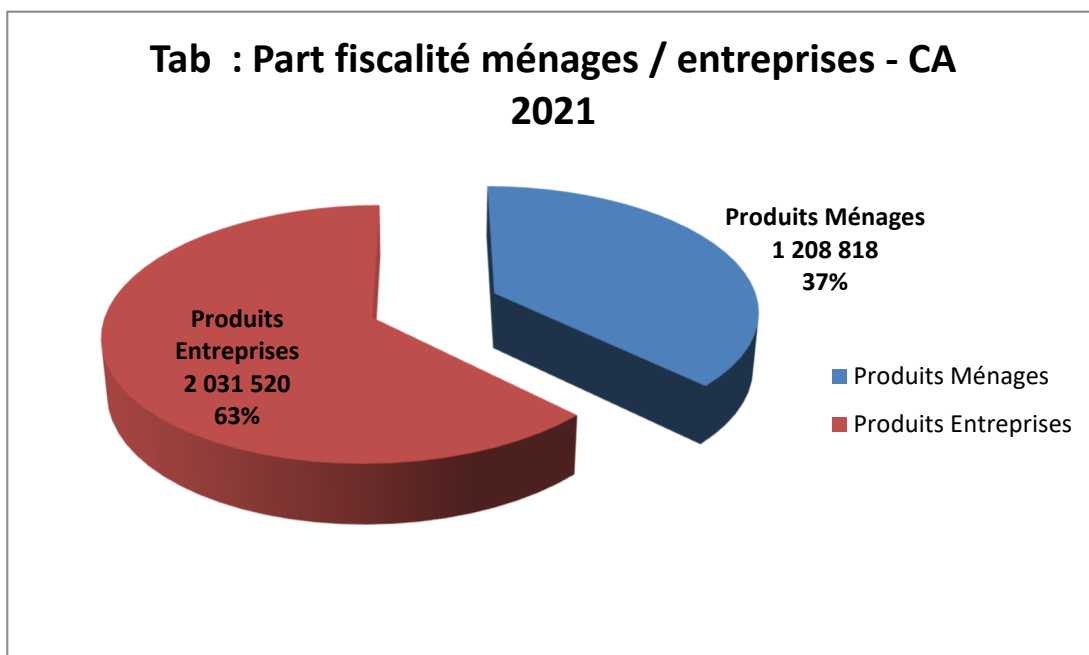
Poids / évolution des produits de fiscalité ménages et entreprises de 2019 à 2021



En 2021, le produit fiscal total est de 3 240 426 €, en hausse de +7% par rapport à 2020, en lien avec la dynamique des bases, les taux n'ayant pas été augmentés en 2021.

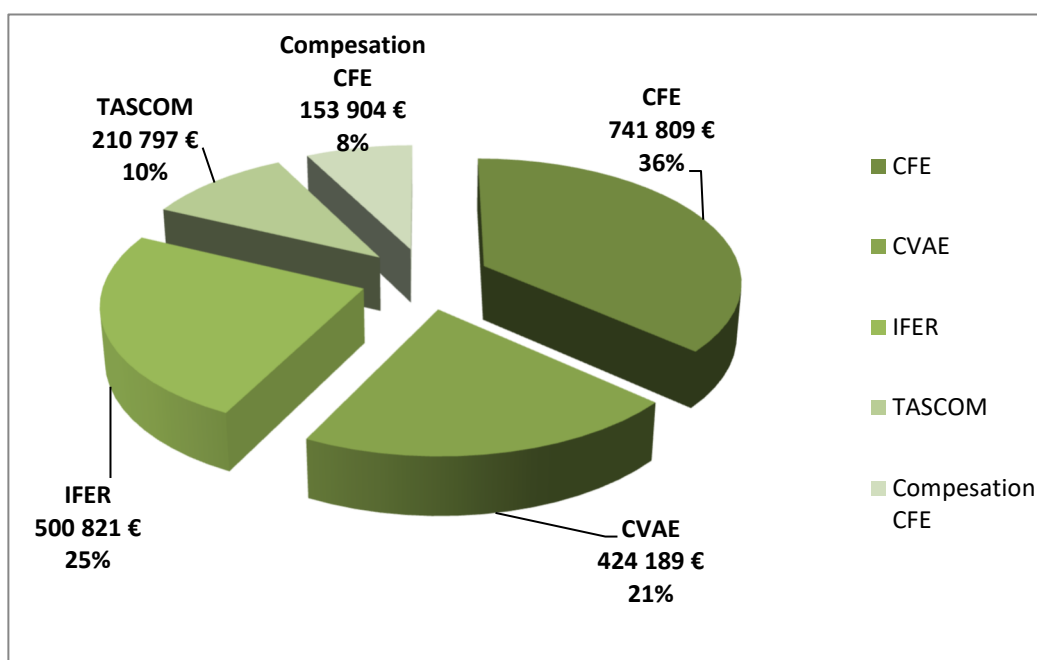
Les deux fiscalités les plus contributrices au total du produit fiscal de la CCLNG sont la fraction de TVA nationale compensant la perte de la Taxe d'Habitation (33%) et la Cotisation Foncière des Entreprises (23%).

Part fiscalité ménages / entreprises en 2021



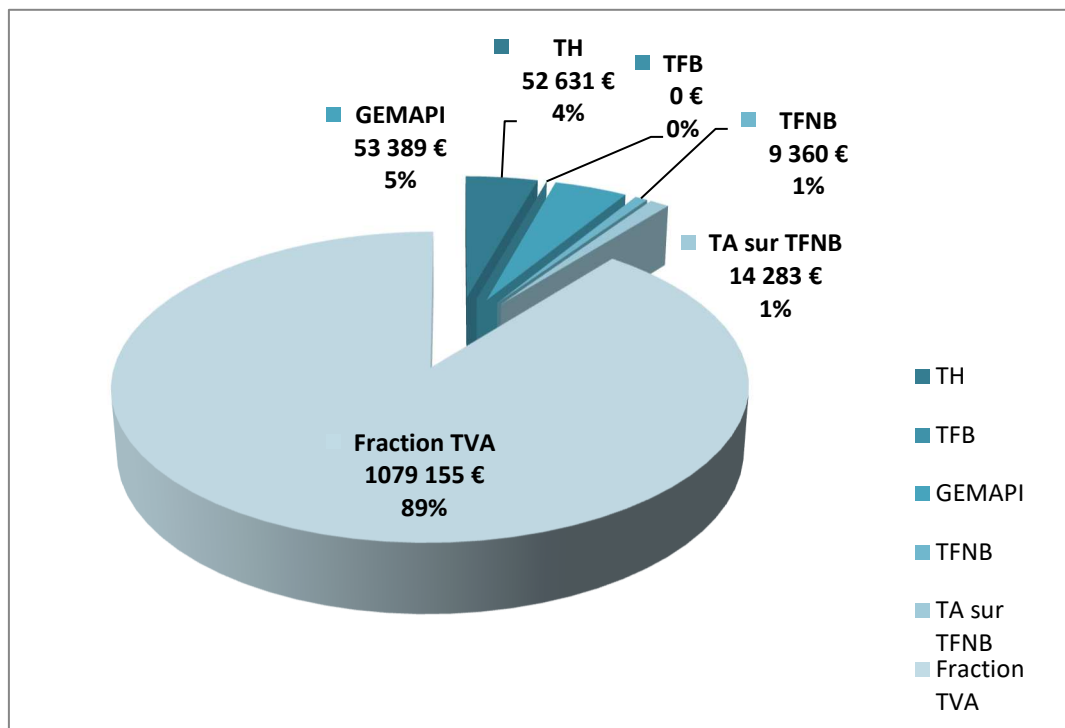
En 2021, la répartition entre le produit fiscal « Ménages » et « Entreprises » est identique à 2020 respectivement 37% et 63%.

Répartition fiscalité entreprises en 2021



Le produit fiscal des entreprises perçu par la CCLNG se répartit en 5 catégories: la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) pour 36%, la compensation par l'Etat de la CFE dégrévée aux entreprises industrielles (8%), l'Imposition Forfaitaire pour les Entreprises de Réseaux (IFER) pour 25%, la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) pour 21% et la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) acquittée par 7 entreprises, pour 10% ayant un CA important (grande distribution notamment).

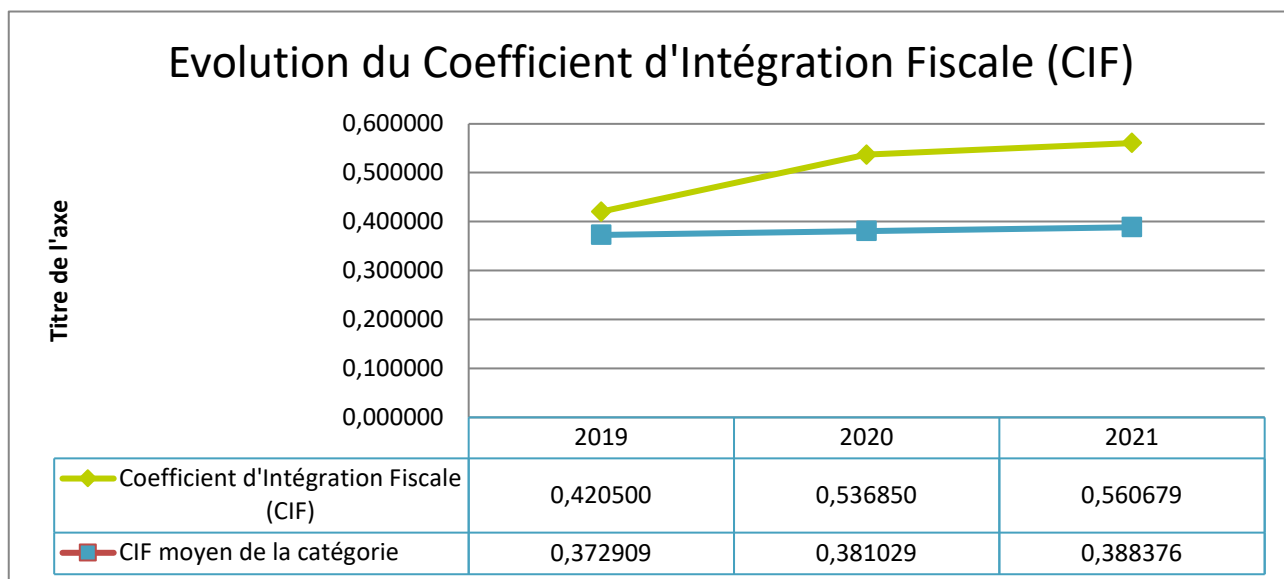
Répartition fiscalité Ménages en 2021



En 2021, la fiscalité « Ménages » perçue par la CCLNG se répartit en 5 catégories : la fraction de TVA nationale en remplacement de la taxe d'habitation (89%), la Taxe d'Habitation (TH) pour 4% sur les résidences secondaires, la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) pour 1%, la Taxe Additionnelle pour le Foncier Non Bâti (TAFNB) pour 1% et la Taxe sur la Gestion des Milieux Aquatiques (GEMAPI) pour 5%.

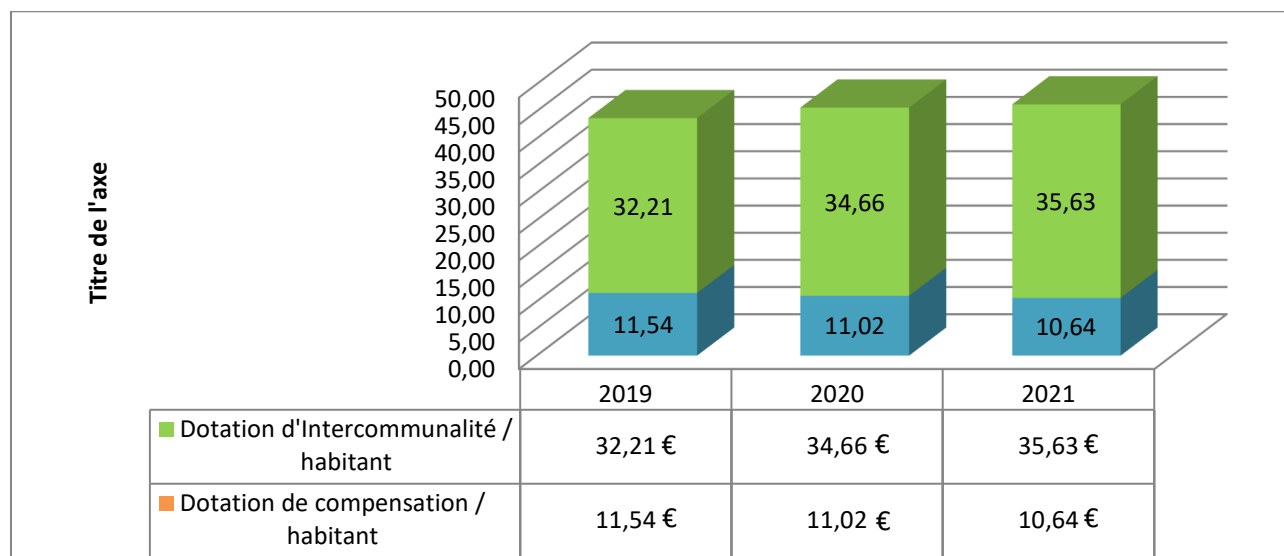
Depuis 2010, année de la réforme de la fiscalité et de l'attribution des taxes « Ménages » à la CCLNG, celle-ci n'a pas fait évoluer leurs taux ; celle la taxe sur le foncier bâti est toujours nulle pour la CCLNG.

LE COEFFICIENT D'INTEGRATION FISCALE (CIF)



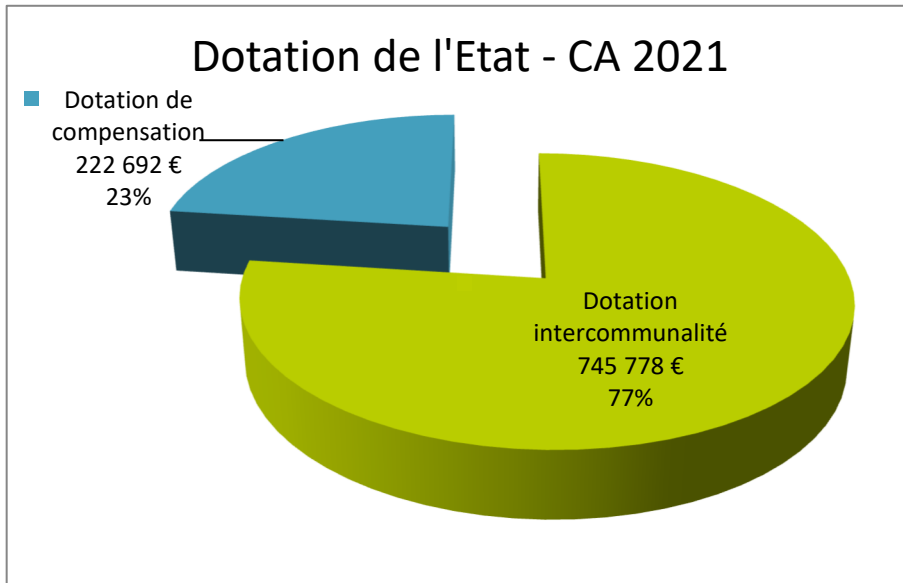
Le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) de la CCLNG, indicateur en partie structurant du calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement communautaire, fait l'objet d'une attention particulière par la CCLNG afin de le faire évoluer à la hausse, a minima de le maintenir à un niveau élevé et maximiser la DGF versée à la CCLNG. **En 2021, le CIF de la CCLNG est de 0.560679 (0.420500 en 2019), supérieur de 44% à celui de la moyenne des collectivités de la même catégorie d'intercommunalités (2021).**

LES DOTATIONS DE L'ETAT



Les dotations de l'Etat pour la CCLNG ont deux composantes : la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation. Celle d'intercommunalité est en hausse depuis 2019 (+ 11% = + 3.42 € par habitant = + 71 577 €).

Cette hausse de la dotation d'intercommunalité est la conséquence d'un accroissement de la population du territoire (20 929 habitants en 2021 contre 19 989 habitants en 2019, + 940 habitants en 3 ans) expliquant la hausse de dotation pour 3 215 €. La croissance restante de la Dotation d'intercommunalité s'explique par l'optimisation réalisée ces dernières années avec la croissance du CIF.



LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)

	2019	2020	2021
Recettes réelles de Fonctionnement (RRF)			
Chap 70	235 857	257 347	248 679
Chap 73	4 116 892	4 103 632	4 212 712
Chap 74	1 569 547	1 905 867	1 873 901
Chap 75	93 790	44 777	36 779
Chap 77	12 553	365 067	17 568
Chap 013	82 785	170 273	124 811
Total RRF (1)	6 111 424	6 846 963	6 514 450
Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF)			
Chap 011	1 153 209	1 248 459	1 340 676
Chap 012	2 150 066	2 200 268	2 449 364
Chap 65	605 501	623 759	690 742
Chap 66	9 586	10 701	12 800
Chap 67	628 240	405 980	445 339
Chap 014	1 045 474	1 074 252	1 086 865
Total DRF (2)	5 592 076	5 563 419	6 025 786
CAF brute (3 = 1-2)	519 348	1 283 544	488 664
Dépenses - Dotat° aux amortissements et cession d'immo (chap 042)	210 457	611 868	299 130
Recettes - Chap 042	38 370	25 796	90 294
Excédent de fonctionnement (= 3 - chap 042)	347 261	697 472	279 828
Rembt de la dette en capital (4)	78 288	61 590	63 353
CAF Nette (= 3 - 4)	441 060	1 221 954	425 311
Taux de CAF (épargne brute) : CAF / Recettes de fonctionnement	8,50%	18,75%	7,50%
Annuité de la dette (emprunts : k + i)	97 055	73 690	73 690
Encours de la dette (dette au 31/12/N)	579 997	506 307	432 617
Capacité de désendettement (en année) : encours dette / CAF brute	1,12	0,39	0,89

L'activité de la CCLNG et le développement de nouveaux projets / services ont accéléré en 2021 notamment avec la mutualisation des équipements sportifs dans un contexte où les recettes, hors recettes exceptionnelles, sont stables.

Compte tenu de la faible durée de désendettement (moins d'un an lorsque le seuil de vigilance est à 10 ans) ainsi que la mobilisation des excédents antérieurs, les projets à venir pourront bénéficier du recours significatif à l'emprunt.

LA COMPTABILITE EN QUELQUES CHIFFRES (tous budgets) - 2021

	2020	2021	Evolution
Suivi de la Dépense			
Nombre de mandats émis (dépenses)	5 101	4 832	-5 % par rapport à 2020
Délai Global de Paiement (budget principal)	28 jours	19 jours	contre 30 jours autorisés
Recouvrement des recettes			
Nombre de Titres émis	2 393	2 777	+ 16% par rapport à 2020
Gestion			
Taux de consommation des dépenses de fonctionnement réel (budget général)	77%	80%	+ 3% par rapport à 2020

AIDES AUX ASSOCIATIONS 2021

Dans le cadre du budget général de la Communauté de Communes et du Centre Intercommunal d'Action Culturelle, les règlements d'intervention auprès des associations fixent les règles et un support unique est à compléter par toutes les associations décidant de solliciter la CCLNG.

Ainsi, en 2021, la CCLNG a aidé 20 associations pour un montant total de 78 146 €.

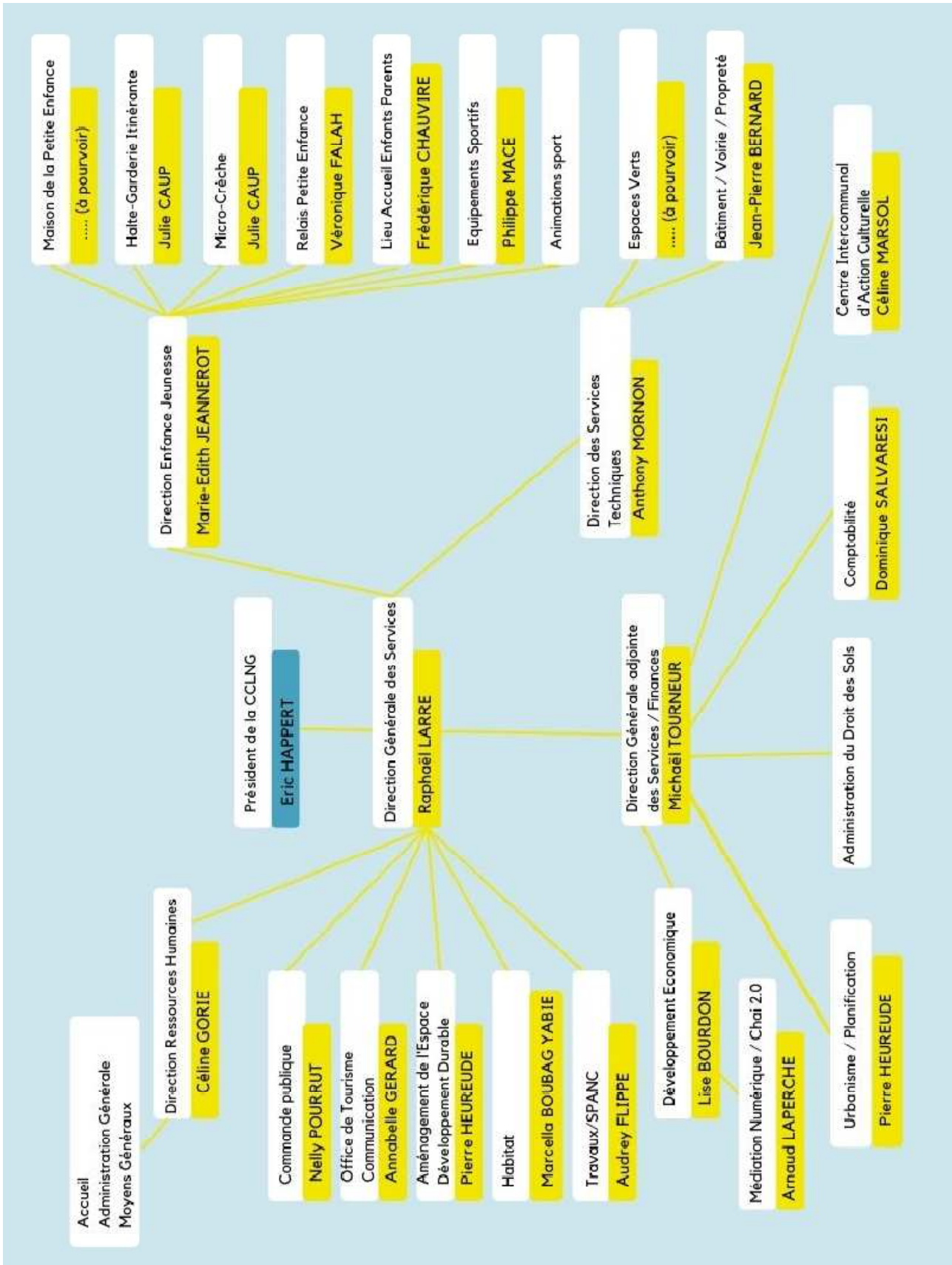
AIDES DIRECTES AUX ENTREPRISES et HABITANTS 2021

Dans le contexte de la crise sanitaire, la CCLNG a mis en place un dispositif **d'aides directes aux entreprises** pour le paiement des loyers et celles ayant perdu du chiffre d'affaires. Au total, ce sont **40 entreprises** qui ont été aidées par la CCLNG pour un montant total de **18 791 €**.

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (**OPAH**) dont la CCLNG est coordonnatrice pour l'ensemble de la Haute Gironde, ce sont **31 propriétaires occupants** de la CCLNG qui ont bénéficié de subventions OPAH pour leur logement, permettant la réalisation de **711 801 € de travaux pour 465 482 € de subventions (ANAH, Département de la Gironde, CCLNG) et 127 242 € de prêts sociaux**.

05 RESSOURCES HUMAINES

ORGANIGRAMME DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES au 31 décembre 2021



Au 31 décembre 2021, l'effectif total de la CCLNG est de **70** agents (postes permanents et non permanents, temps complet et non complet).

> Chiffres clés

- 11** agents de catégorie A
- 9** agents de catégorie B
- 50** agents de catégorie C

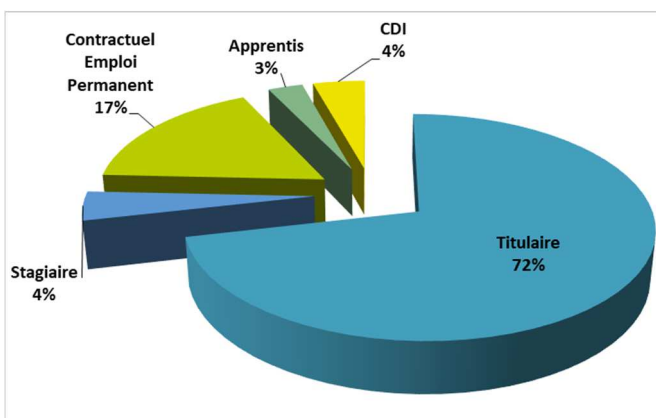
Dont :

- 50** agents titulaires
- 3** agents stagiaires FPT
- 12** agents CDD emploi permanents
- 3** agents CDI emploi permanent
- 2** contrats d'apprentissage

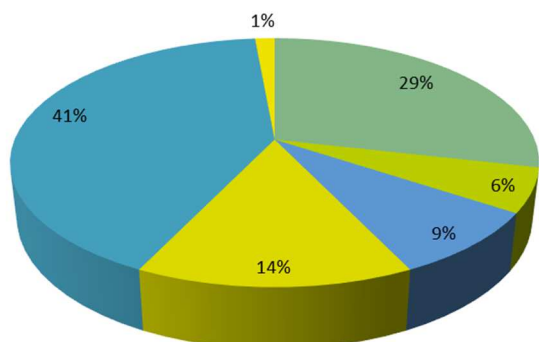
Avec :

- 38** femmes et **32** hommes
- 8** agents en disponibilité (2 Catégorie A et 6 Catégorie C)

POSTES EMPLOIS PERMANENTS



EFFECTIF PAR FILIERES



■ Administrative ■ Animation ■ Médico-sociale ■ sociale ■ Technique ■ Sport

FORMATION DES AGENTS

> Chiffres clés

- 59,5** jours réalisés
- 18** agents concernés

L'année a été marquée par la crise sanitaire : beaucoup de formations ont été annulées ou reportées.

LES MOUVEMENTS DU PERSONNEL PERMANENT

> Chiffres clés

- 12** arrivées dont **9** agents sur emploi permanent et **3** départs
- 2** mutations entrants
- 1** réintégration suite mise en disponibilité
- 5** CDD postes emploi permanent
- 1** transfert de personnel
- 2** contrats d'apprentissage
- 1** mutation sortante
- 1** mise en disponibilité pour convenances personnelles
- 3** agents ont été recrutés pour des missions ponctuelles (Office de Tourisme, animateur Sports Vacances)
- 3** démissions

COMITE TECHNIQUE ET CHSCT

- 2** CHSCT : mise en place d'un protocole alerte canicule des agents du service technique.
- 3** Comités Techniques : Mise en place d'un règlement d'organisation du Télétravail, du recrutement de deux contrats d'apprentissage, du transfert de 4 agents (STC), des 1607 heures et le règlement d'organisation du temps de travail, le Rapport Social Unique.

RIFSEEP

Le régime indemnitaire est un complément de la rémunération principale des agents publics. Dans le cadre des outils de modernisation et de simplification du paysage indemnitaire de la fonction publique le nouveau dispositif indemnitaire a été progressivement mis en œuvre par la CCLNG avec deux nouvelles primes complémentaires qui forment le RIFSEEP :

► **L'IFSE : Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise**, tenant compte du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions

► **Le CIA : le Complément Indemnitare Annuel**, lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir, exclusifs de toutes autres primes et indemnités de même nature.

TEMPS DE TRAVAIL

Dans le cadre de la mise en place des 1607 heures, afin de de s'adapter à l'évolution des effectifs, la CCLNG a créé un règlement d'organisation et de gestion du temps de travail à destination des agents. Ce document sert de guide et constitue une référence afin de promouvoir le même degré d'information quel que soit le service et le statut de l'agent.

TELETRAVAIL

Suite à l'expérimentation du télétravail dans le cadre de la crise sanitaire, la CCLNG a fait évoluer les modalités de mise en œuvre décrites dans un règlement. Sa mise en application a été effective en octobre 2021, **9** demandes ont été recensées et **8** agents ont pu être équipés et débutés en 2021.

NETTOYAGE DES VETEMENTS DE TRAVAIL

La CCLNG a contractualisé avec l'ADAPEI 33 - ESAT situé à Braud-et-Saint-Louis afin de répondre à ses obligations de nettoyage des équipements de protection individuelle et des vêtements de travail des agents du service technique. Ce service permet aussi d'avoir un suivi sur l'usure des vêtements haute visibilité.

CHARTRE INFORMATIQUE

La charte informatique de la CCLNG définit les conditions d'accès et les règles d'utilisation des moyens informatiques et des ressources extérieures via les outils de communication.

Elle a pour objet de sensibiliser les utilisateurs aux risques liés à l'utilisation de ces ressources en termes d'intégrité et de confidentialité des informations traitées.

Ces risques imposent le respect de certaines règles de sécurité et de bonne conduite.

06 COMMUNICATION

MAGAZINES COMMUNAUTAIRES

La Communauté de communes a publié 2 magazines communautaires (Le Mag') en 2021.

➤ **Mag juillet** : le dossier de ce numéro a porté sur le transfert des équipements sportifs

➤ **Mag décembre** : le dossier spécial de ce magazine a porté sur les 20 ans de la CDC au service du territoire : témoignages de maires et anciens Présidents, retour en chiffres, les retombées des projets de la CDC sur le territoire ...

Un espace d'expression libre est également ouvert aux délégués communautaires.



PANORAMA PRESSE

106 articles recensés en 2021 sur les journaux locaux Sud-Ouest et Haute Gironde.



Les énergies renouvelables en question

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LATITUDE NORD
 photovoltaïques ? Centrales biométhaniques ? Géothermie ? Méthanisation ?
 Biométhane : l'étude se penche sur la question

Le climat de la Région du Centre-Ouest est particulièrement propice à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques. Mais, pour exploiter pleinement ce potentiel, il faut aussi développer d'autres énergies renouvelables. C'est pourquoi la Communauté de communes Latitude Nord a financé une étude pour évaluer les possibilités de production de biométhane et de méthanisation dans le territoire.

Le biométhane est un gaz renouvelable qui peut être utilisé pour produire de l'électricité ou du chauffage. Il est également possible de l'utiliser pour produire du méthane vert, qui peut être utilisé pour produire de l'hydrogène vert. La méthanisation est un processus qui permet de produire du biométhane à partir de déchets agricoles et industriels.

Le territoire de la Communauté de communes Latitude Nord est particulièrement propice à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques. Mais, pour exploiter pleinement ce potentiel, il faut aussi développer d'autres énergies renouvelables. C'est pourquoi la Communauté de communes Latitude Nord a financé une étude pour évaluer les possibilités de production de biométhane et de méthanisation dans le territoire.

De nouveaux équipements sportifs pour le Nord-Gironde

PROJETS, Eric Huppert, président de la communauté de communes Latitude Nord, réveille un projet ambuleux, avec la mutualisation d'équipements sportifs, entre les communes voisines.

Après une longue période de réflexion, la Communauté de communes Latitude Nord a décidé de mutualiser ses équipements sportifs. Cette initiative vise à optimiser l'utilisation des équipements existants et à en acquérir de nouveaux pour répondre aux besoins des habitants.

Le projet consiste à mutualiser les équipements sportifs existants dans les communes de la Communauté de communes Latitude Nord. Cette initiative vise à optimiser l'utilisation des équipements existants et à en acquérir de nouveaux pour répondre aux besoins des habitants.

Le projet consiste à mutualiser les équipements sportifs existants dans les communes de la Communauté de communes Latitude Nord. Cette initiative vise à optimiser l'utilisation des équipements existants et à en acquérir de nouveaux pour répondre aux besoins des habitants.

SITE INTERNET

- **Chiffres clés**
- 6717** visiteurs uniques (utilisateurs) sur le site Interne CCLNG
- 661** visiteurs uniques (utilisateurs) sur le site Internet du Chai 2.0

PANNEAUX NUMERIQUES

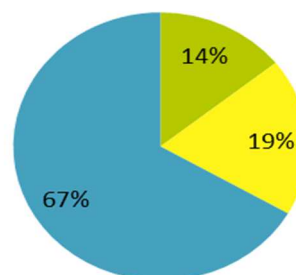
Répartition des diffusions

ORIGINE DE LA DEMANDE					
ASSOS AIDEES CCLNG/CIAS	DIFFUSION	COMMUNES (+assos non aidées)	DIFFUSION	SERVICES CCLNG	DIFFUSION
Recyclerie Phénix	5	CAVIGNAC		Enfance jeunesse	4
L'imaginarium	1	CEZAC		CIAC	16
Cyclo Club Donnezacais	1	CIVRAC		OT	8
Cavignac Club Nord Gironde	1	CUBNEZAIS			
		DONNEZAC			
		LARUSCADE	5		
		MARCENAIS			
		MARSAS			
		ST MARIENS	1		
		ST SAVIN			
		ST VIVIEN			
		ST YZAN			
TOTAL	8	TOTAL	6	TOTAL	28

NOMBRE DE PARUTION	
MOIS	NOMBRE
JANVIER	3
FEVRIER	1
MARS	2
AVRIL	
MAI	2
JUIN	14
JUILLET	23
AOÛT	15
SEPTEMBRE	15
OCTOBRE	10
NOVEMBRE	12
DÉCEMBRE	5
TOTAL	102

Répartition des diffusions

■ COMMUNES ■ ASSOS AIDEES ■ SERVICES CCLNG



07 PROJETS ET SERVICES

EN 2021 LA CDC L'A FAIT ...

**AIDE A LA
RENOVATION
DE L'HABITAT**

**Flying
Whales**

**Portail des
bibliothèques**

**Broyage des
déchets**

PLUi

SCOT

**ZONES
D'ACTIVITES**

**Transfert des
équipements
sportifs**

LAEP

**Gymnase de
Marsas**

**BLAYE BOURG
TERRES
D'ESTUAIRE**

COTEAC

FOCUS SUR
Aménagement et
accompagnement
collège de Marsas

L'année 2021 marque le territoire d'une empreinte forte, celle de l'ouverture d'un nouveau collège à Marsas, aboutissement d'un partenariat efficient entre trois collectivités : le Département de la Gironde, la commune de Marsas et la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde.



Contexte - Historique

Depuis plusieurs années, la Gironde gagne en moyenne 20 000 habitants supplémentaires. Pour répondre à cette croissance de la population collégienne en Gironde, le Département s'est engagé dans un Plan collèges qui prévoit, d'ici 2024, de nouveaux collèges et la réfection d'existants, devenu indispensable.

C'est dans ce cadre, au vu des besoins croissants, que le Département de la Gironde a sollicité le partenariat de la CCLNG dans sa volonté de construire un nouveau collège sur le sud du territoire. Le projet visait l'accueil de nouveaux collégiens et à soulager les effectifs des collèges de Peujard et Saint-Yzan-de-Soudiac en leur garantissant de bonnes conditions d'accueil.

La CCLNG, consciente des enjeux que représente un projet d'une telle ampleur, a dès lors recherché des espaces fonciers nécessaires à la création de ce nouvel équipement pouvant accueillir, à terme, 800 élèves.

Les discussions avec le Conseil Départemental ont permis d'aboutir à un partenariat définissant les engagements de chacune des collectivités, à savoir pour la CCLNG :

- la mise à disposition du foncier ;
- la desserte en réseaux du terrain ;
- la participation aux accès routiers ;
- la réalisation d'une voie douce reliant le bourg de Marsas et le collège.

Le Département, pour sa part, s'est engagé à mutualiser, hors temps scolaire, les équipements sportifs et d'enseignement musical construits et mis à disposition de la CCLNG et des associations.

Site d'implantation du Collège

Le choix du site s'est porté sur la commune de Marsas, en bordure de RD 18 sur une emprise totale de plus de 4 hectares, acquis par la CCLNG, afin de réaliser le collège, le gymnase, la plaine des sports extérieure, les parkings, les logements et le giratoire. Elle a également procédé à l'achat de terrains auprès de l'Etat (ancien délaissés de voirie), pour la réalisation d'une voie douce permettant un accès au collège.

La CCLNG a cédé à titre gracieux au Département une emprise d'une superficie globale d'environ 3 hectares.

Constructibilité du terrain d'emprise du collège

Le classement en zone naturelle des terrains identifiés n'autorisant pas la construction des équipements, étant donné l'intérêt général que représentait l'installation du collège sur le territoire, la CCLNG a porté et suivi toutes les procédures pour obtenir la constructibilité des terrains en réalisant une déclaration de projet valant mise en comptabilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Marsas.



La mutualisation des espaces

Certains espaces spécialisés au sein du collège favorisant la pratique sportive, culturelle et artistique des associations et de la population du territoire, ont été mutualisés :

- **Plaine des sports communale de Marsaz, désormais gérée par la CCLNG, mise à disposition du Département** pendant le temps scolaire, selon un calendrier convenu mutuellement ;
- **Salle de musique du collège** mise à disposition par le Département à la CCLNG, qui elle-même la mis à disposition des **écoles de musique** du territoire ;
- **Équipements sportifs** (gymnase, salle gymnastique, plateau sportif extérieur (et ses terrains de basket) mis à disposition par le Département à la CCLNG, qui les a mis à disposition des associations pour la pratique du basketball, de l'escalade, du football l'hiver, etc...



Cette mise à disposition a donné lieu à un **fonds de concours de la CCLNG au profit du Département** au titre de sa participation aux aménagements complémentaires souhaités sur les équipements sportifs (tribune, travaux sur l'homologation de salles, accueil des associations, vestiaires des arbitres, structure artificielle d'escalade, etc...), **pour un montant de 1 020 507 €** (correspondant au programme complémentaire de construction afin d'adapter l'équipement à la pratique sportive associative).



L'aménagement et la gestion d'ouvrages

Voies douces

Afin de faciliter l'accès au collège depuis le bourg, **la CCLNG et la commune de Marsas** ont pris en charge le financement et la réalisation des travaux nécessaires à la **mise en place de cheminements doux (piétons et cyclistes) éclairés et sécurisés**.

La voie permet à la fois :

- l'utilisation des équipements de la plaine des sports communale par les collégiens ;
- la desserte du collège pour les déplacements quotidiens de certains élèves.

Pour la création de cette **voie douce de 550 mètres de linéaire**, le choix de la CCLNG s'est porté sur l'aménagement d'une emprise de 3 mètres de large avec un revêtement en enrobé. Le montant global de l'opération, placée sous maîtrise d'ouvrage de la CCLNG est de **212 000 € TTC avec une aide d'un montant de 121 140 € HT (57%) de la part du Département**.

Pour une cohérence globale à l'échelle du bourg et permettre au plus grand nombre d'utiliser cette voie, la commune de Marsas a prolongé cet itinéraire jusqu'à la polarité principale constituée de la **mairie et de l'école élémentaire**.

La CCLNG et la commune de Marsas assureront la gestion, l'entretien de ces réalisations et en conserveront la pleine propriété.



Aménagements de voirie

Par convention entre le Département, la commune et la CCLNG, un partenariat s'est mis en place pour des **aménagements de voirie** sur la Route Départementale 18 :

- Un **carrefour giratoire** à l'intersection de la RD18 ;
- Un **trottoir piéton sécurisé** le long de la RD18, dans l'agglomération de Marsas, vers le centre bourg de la commune ;
- **L'éclairage public** de la RD18 vers le centre bourg de la commune ;
- **L'éclairage public du giratoire.**

L'entretien et la gestion des divers aménagements de voirie du collège (parking autocars, parking véhicules légers visiteurs, aires d'arrêt minute, voiries, cheminements doux entre l'entrée collège et l'arrière de la parcelle, parvis extérieur) **sont, par convention, à la charge de la CCLNG.**

FOCUS SUR
Le réseau des bibliothèques

La Communauté de Communes Latitude Nord Gironde (CCLNG), engagée depuis 2007 dans la structuration et le développement de l'offre de lecture publique sur le territoire favorise l'accès de tous à la lecture et plus globalement à la culture.

Pour répondre à cet objectif, au regard de nombre importante de bibliothèques sur le territoire communautaire (8 équipements aujourd'hui sur 12 communes), les élus ont initié à l'époque la création d'un réseau de bibliothèques/médiathèques de proximité.

Chacune des bibliothèques/médiathèques municipales a dès lors intégré dans son projet une réflexion intercommunale en lien avec les projets des communes environnantes. La Communauté de Communes, à travers les missions du Centre Intercommunal d'Action Culturelle, assure la coordination et l'animation de ce réseau.



Contexte

En 2021, suite à une étude sur le développement de l'offre de lecture publique sur le territoire, rendue par le Cabinet ABCD, et au constat d'une nécessaire accélération de la structuration du réseau au regard de l'enjeu que le niveau intercommunal représente, les élus ont engagé une nouvelle phase de travail et plusieurs chantiers ont été lancés.

En parallèle, le réseau a continué de développer une offre d'action culturelle riche et d'accentuer son travail pour attirer de nouveaux publics, principalement à destination des 11-18 ans.

Modernisation des outils informatiques :

Achat d'un nouveau logiciel de gestion des bibliothèques

Une des premières actions de la Communauté de Communes a été la mutualisation d'outils collaboratifs en finançant l'achat d'un logiciel de gestion des bibliothèques commun à toutes les structures. Il était important de pouvoir faire évoluer cet outil, dont les fonctionnalités étaient pour certaines dépassées. Ainsi, en 2021, une formation de 3 jours a été dispensée à l'ensemble du réseau qui a permis de faire évoluer les pratiques des bibliothécaires sur un nouveau logiciel.

Création d'un portail réseau

Toujours dans l'optique d'une modernisation des outils, les élus ont équipés le réseau d'un portail internet dédié au réseau.



Ainsi ce nouvel outil permet au public :

- de consulter les fonds de toutes les bibliothèques du territoire ;
- d'effectuer des réservations ;
- d'avoir des informations pratiques sur chacune des bibliothèques ;
- d'avoir accès à des contenus ressources ;
- de bénéficier de conseils de lecture prodigués par les bibliothécaires ;
- de visualiser en un coup d'œil toutes les animations proposées par les bibliothèques et médiathèques du réseau.

Le dernier trimestre 2021 a donc été dédié à la préparation de la sortie du portail, programmée en janvier 2022. www.reseaubibliothequeslng.fr

Complémentarité et harmonisation des pratiques

Mise en œuvre d'un règlement intérieur commun

Afin de faciliter la démarche d'emprunt dans chacune des bibliothèques du territoire et pour plus de cohérence, le réseau intercommunal des bibliothèques a mis en œuvre un règlement intérieur commun à toutes les bibliothèques afin d'harmoniser les règles d'inscription et de prêt.

Mise en œuvre d'une fiche d'inscription type

Dans une démarche de concertation sur le recueil des données personnelles des lecteurs et de leur traitement, le réseau a construit une fiche d'inscription type.

Ces deux démarches étaient une étape préparatoire à la mise en place de l'inscription unique qui allait être mise en œuvre en janvier 2022, et permettre à tous de pouvoir emprunter dans n'importe quelle bibliothèque à partir d'une seule inscription.

Evolution des plannings d'ouverture hebdomadaires

Suite au constat d'horaires d'ouverture peu adaptées aux disponibilités des publics, les communes ont toutes fait évoluer les plannings hebdomadaires d'ouverture de leur équipement, en tenant compte de ceux des autres équipements du réseau. L'objectif était d'avoir des temps d'ouverture complémentaires et plus adaptés aux besoins de leurs publics, souvent actifs.

Démarche de formation collective

Depuis 2019, le réseau a entamé un travail avec Biblio Gironde sur la question de l'accueil de la petite enfance en bibliothèque. Le travail s'est poursuivi pour la construction d'une nouvelle session de formation en 2022 sur la question des espaces d'accueil.

Suite au constat de pratiques différentes dans l'utilisation du logiciel de gestion des bibliothèques, et dans la perspective de l'arrivée du portail et donc de la nécessité d'avoir des fonds « propres », le réseau a produit une session de formation interne au catalogage, assurée par les deux bibliothécaires les plus expérimentées, qui a permis ensuite de définir des règles communes.

A la rencontre des publics jeunes

Evolution de la thématique du fonds intercommunal

Le budget annuel mobilisé pour chaque bibliothèque membre du réseau par la Communauté de Communes pour l'achat d'ouvrages (en complément des communes) était initialement fléché sur une thématique par bibliothèque (voyages, cuisine, écologie ...). Devant le constat de fonds peu empruntés, et parallèlement aux réflexions menées quant à l'ouverture à de nouveaux publics, il a été décidé collectivement de modifier le fonctionnement et de flécher le budget du fonds intercommunal sur des ouvrages en direction de l'enfance et de la jeunesse.



Enrichissement des fonds jeunesse

L'objectif du développement des publics adolescents passait notamment par une augmentation des fonds jeunesse. Au regard des retours de terrain des bibliothécaires mais aussi de l'analyse des données nationales, le manga est le style littéraire de prédilection des adolescents. Les mangas étaient peu présents dans les bibliothèques du territoire. La politique de soutien au secteur du livre, et notamment le dispositif national d'aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques », a permis d'obtenir une subvention du Centre National du Livre. Ainsi, la CCLNG a acquis un fonds manga de plus 350 références qui a enrichi les rayonnages des bibliothèques du territoire.

Action partenariale avec le collège Val de Save

En septembre 2021 sur demande d'une enseignante de français, 3 bibliothèques de communes du territoire concernées par la carte scolaire du collège de Saint-Yzan-de-Soudiac, sont allées à la rencontre de l'ensemble des classes de 6^{ème} afin de leur présenter leur bibliothèque et de leur parler littérature.

Cette action est amenée à être reconduite sur les années suivantes, à destination d'autres niveaux scolaires.

Bilan 2021 travail réseau :

Volumes horaires de travail collectif

- **15h** de réunions mensuelles ;
- **7h30** de formation interne ;
- **21h** de formation au nouveau logiciel de gestion des bibliothèques ;
- **6h** de réunions projet.

Actions culturelles du réseau

- **Concours de nouvelles : 61** candidats / **40** personnes présentes à la soirée de remise des prix ;
- **Quinzaine du numérique** : annulée en raison du contexte sanitaire ;
- **Mois du bien être en bibliothèque : 9** ateliers en bibliothèque / **100** participants aux ateliers sur la thématique du « bien être à la maison » ;
- **2 Accueils d'auteurs** dans les bibliothèques de Civrac-de-Blaye et de Saint-Savin dans le cadre de Livres en Citadelle.



FOCUS SUR
Le transfert des
équipements
sportifs

En 2021, la CCLNG a pris en charge une nouvelle compétence : « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs »

Le transfert de nombreux équipements sportifs du territoire, ainsi que la création d'un gymnase dans le cadre du nouveau collège situé à Marsas, vont ainsi contribuer à définir une dynamique sportive ambitieuse sur l'ensemble du territoire.



Les raisons du transfert

Depuis plusieurs années, les élus de la CCLNG réfléchissaient aux domaines les plus judicieux en matière de mutualisation. En effet, la mutualisation des moyens, déjà effective dans d'autres missions telles que le Service Technique, a fait la preuve d'une amélioration des capacités d'intervention et de gestion.

Les équipements sportifs sont des outils favorisant les activités de loisirs mais aussi la santé physique et la vie sociale, qui doivent être accessibles au plus grand nombre. Or, une étude diagnostic réalisée en 2017 à la demande des élus et présentée en 2018 par un cabinet spécialisé, a mis en évidence que le territoire Latitude Nord Gironde était sous doté en équipements, ce qui pénalisait l'accès et la diversité des pratiques sportives. La CCLNG comptait 3,37 équipements sportifs pour 1 000 habitants, soit deux fois moins que la moyenne en Nouvelle-Aquitaine.

Par ailleurs, l'étude démontrait que de nombreux licenciés ne pouvaient pas pratiquer leur sport dans un club du secteur, faute d'équipements adéquats (handball ou rugby par exemple) : une partie des 17 % d'habitants licenciés devait ainsi pratiquer dans un club en dehors du territoire.

Les résultats de cette étude ont conforté les élus de la CCLNG dans leur volonté de prendre en charge la compétence Sport, avec pour objectif de mettre en commun des moyens au service des habitants du territoire et d'en optimiser l'usage. Après de nombreux mois d'analyse et de simulations -tant techniques que financières- le Conseil Communautaire a validé à la fin de l'année 2020, ce transfert de compétence avec les communes volontaires.

Huit communes ont, à ce jour, fait le choix de cette transmission en contrepartie d'un transfert des charges financières personnalisé.

Les équipements concernés par ce transfert sont de différentes nature :

- 1 piste de BMX (Cavignac)
- 10 stades de football (Cézac, Civrac-de-Blaye, Cubnezais, Laruscade, Marsas, Saint-Savin, Saint-Yzan-de-Soudiac)
- 3 terrains de tennis (Laruscade, Marsas, Saint-Savin)
- 1 salle omnisports (Saint-Savin).





Les modalités du transfert

Depuis le 1er Juillet, 2021 la CCLNG assume la responsabilité de ces infrastructures et en assure les travaux, l'entretien et la gestion avec les associations sportives. Cette nouvelle mission est prise en charge par un coordonnateur sportif spécialement recruté par la Communauté de Communes.

L'opération de transfert administratif et technique a demandé de longs mois de préparation afin de respecter les obligations réglementaires spécifiques aux collectivités, d'estimer les conséquences comptables en collaboration avec le Service des Domaines et la Trésorerie, et de remettre à niveau l'ensemble des contrats et conventions des différents fournisseurs et partenaires des collectivités.

De nouveaux marchés ont été mis en œuvre en raison des seuils financiers plus importants, conséquence du cumul des dépenses de nombreux équipements.

Un état des lieux technique a permis d'affiner les besoins de rénovation et l'ordre de priorité des travaux à réaliser.

Des premiers travaux programmés

L'opportunité d'un soutien financier national dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) a permis de définir dès 2021 un programme de rénovation des vestiaires de Saint-Yzan et de Cézac, ainsi que de la salle omnisports de Saint-Savin, qui permettra à terme des économies d'énergie et un meilleur confort d'accueil aux sportifs.

Les capacités financières de la CCLNG devraient permettre d'envisager des dépenses de travaux que certaines communes n'étaient pas en mesure d'assumer de manière isolée. Sur les années à venir, 2,5M€ d'investissements sont prévus dans ce cadre.

Ces montants incluent un projet ambitieux de création d'un stade de rugby sur la commune de Civrac-de-Blaye : ce sport, parmi les plus pratiqués par les habitants du territoire, ne bénéficie jusqu'à présent d'aucun équipement dédié sur le territoire.

Un nouvel équipement : le gymnase du collège à Marsas

Concomitamment à ce transfert, ont été inaugurés les locaux sportifs du Collège de Marsas, dans lesquels la CCLNG a fortement investi. Un gymnase avec des tribunes, un dojo/salle de gymnastique, un mur d'escalade et une piste d'athlétisme sont ouverts aux associations en dehors du temps scolaire.

Sur ces créneaux, les plannings d'utilisation par les associations sont gérés, comme pour les autres équipements sportifs transférés, par la CCLNG.

L'aboutissement de ce projet novateur de mutualisation entre le Département de Gironde et la CCLNG fait figure d'exemple. L'originalité de l'intégration d'un mur d'escalade dans ce type d'équipement et la collaboration avec les équipes de l'Education Nationale font de cette infrastructure un outil précieux au service des habitants du territoire.

Grâce à ces nombreux sites dédiés et aux investissements qui les accompagnent, la dynamique est engagée pour promouvoir une politique sportive ambitieuse au sein de la CCLNG.

ADMINISTRATION GENERALE

FONDS DE CONCOURS

Le Conseil communautaire a décidé en fin d'année 2020 la mise en place d'un dispositif de fonds de concours sur une période de 3 ans (2021-2023) à destination des 12 communes selon une part fixe de 120 000 € et une part variable complémentaire de 50 000 € déterminée selon 3 critères (le potentiel financier, l'effort fiscal, l'adhésion aux services communs (ADS, Service Technique Commun) et participation aux transferts de compétence volontaires (équipements sportifs d'intérêt communautaire).

Ces montants sont destinés à financer exclusivement les projets d'investissement des communes dans les domaines suivants : travaux d'accessibilité des personnes à mobilité réduite et de cheminements pédestres et cyclables, travaux d'aménagement des centres bourg et espaces publics intégrés, travaux portant sur les équipements propriétés des communes et les espaces publics communaux.

Un règlement et cahier des charges ont été établis de façon à fixer le cadre d'intervention de la CCLNG sur ce dispositif de fonds de concours.

Pour 2021, les communes de **Donnezac** (travaux sur le réseau d'eaux usées), **Laruscade** (création d'un local de santé et logement d'urgence), **Marcenais** (extension du réfectoire scolaire) et **Saint-Yzan-de-Soudiac** (aménagement des abords de la mairie) ont obtenu un fonds de concours pour un montant total de **58 762 €**.

MUTUALISATION DE SERVICES

►Service informatique

Mise à disposition d'un technicien qualifié, à temps partiel (3 jours par semaine), encadrée techniquement, dans un partenariat avec le syndicat Gironde Numérique. Cette mutualisation permet aux communes et à la CCLNG de se doter de compétences auxquelles elles n'auraient pu prétendre individuellement.

Neuf communes adhèrent à ce service dont le fonctionnement est pris intégralement en charge par la CCLNG dans une logique de mutualisation.

Le nombre annuel d'interventions s'est élevé à **256**, sur 13 sites communaux ou communautaires distincts, représentant un parc total de **112** postes informatiques, et se répartissant sur 8 communes :

Les communes

Cavignac **22** - Civrac-de-Blaye **8** - Cubnezais **8** - Laruscade **11** - Marsas **12** - Saint-Mariens **8** - Saint-Savin **20** - Saint-Yzan-de-Soudiac **10** (dont l'accompagnement à la définition du réseau informatique dans le cadre de la construction de la future mairie).

La CCLNG : **157** interventions

Pour la CCLNG, diverses interventions structurantes ont été menées sur les infrastructures et équipements numériques de la CCLNG :

- mise à jour de l'inventaire comptable des outils informatiques et numériques de la CCLNG ;
- mise en place d'un plan de renouvellement du parc informatique de la CCLNG.

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE)

Dans la volonté de procéder à une déclinaison territoriale du Plan de Relance de l'Etat, celui-ci a mis en place le **Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)**, visant à accompagner chaque territoire dans son projet de relance et de transition écologique autour de 3 grandes priorités :

- la transition écologique ;
- le développement économique ;
- la cohésion territoriale.

Il est signé pour une durée de **6 ans**.

Ce contrat répond à une **volonté d'évolution dans les rapports entre l'Etat et les territoires** dans le contexte actuel de relance économique, et également à moyen et long terme :

► Associer à court terme tous les territoires, et leurs acteurs, au Plan de Relance ;

► Accompagner les collectivités dans leur projet de territoire sur la durée du mandat autour d'une triple ambition (développement économique ; transition écologique ; cohésion des territoires), et dans le cadre d'une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé éducation, économie, habitat, commerce, agriculture, mobilité, social, environnement, etc.) avec un impératif : aucune des actions portées par le CRTE ne doit nuire à l'environnement.

► Formaliser un nouveau cadre de dialogue Etat-territoires en faisant converger les priorités de l'Etat et les projets de territoire portés par les acteurs locaux (simplification du paysage contractuel, différenciation de l'approche).

Le périmètre retenu par Madame la Préfète a été celui du SCoT Cubzaguais Nord Gironde, l'intercommunalité étant le niveau de collectivité retenu par le Premier Ministre pour la mise en place du contrat. De ce fait, pour le Cubzaguais Nord Gironde, les deux communautés de communes – Grand Cubzaguais Communauté de Communes et CCLNG – ont été les signataires du CRTE, pour le compte du territoire. L'élaboration du contrat a donné lieu à une consultation des communes membres et les syndicats – mixtes et intercommunaux – œuvrant sur tout ou partie du territoire.

En partant du diagnostic établi à l'échelle du territoire du Cubzaguais Nord Gironde, et en se basant sur les orientations stratégiques qui en découlent, une armature stratégique a pu être définie pour le contrat :

► **Relance et développement économique** (Accueil de nouvelles formes d'activités et réappropriation des espaces économiques / Favoriser l'économie circulaire / Adaptation aux nouvelles formes de commerce et de tourisme)

► **Transition écologique et énergétique** (Développement des énergies renouvelables, Rénovation et amélioration énergétique du bâti et des espaces publics, Préservation des ressources naturelles, Favoriser une agriculture et alimentation locale durable)

► **Cohésion territoriale** (Favoriser des mobilités plus vertueuses, Rénovation des équipements publics, à vocation éducative, sanitaire sportive, culturelle ou patrimoniale, Création d'équipements publics en vue d'assurer un accueil qualitatif pour la nouvelle population, Développer le numérique et ses usages, Favoriser la cohésion sociale, Préservation et valorisation du patrimoine culturel.

Après discussion avec les services de l'Etat, **77 actions ou projet ont été inscrits dans le Contrat** : 37 d'entre eux ont donné lieu à un engagement de financement de la part de celui-ci ; 40 autres projets ou actions ont été intégrés par l'Etat, sans engagement financier, dans l'attente de l'approfondissement de la définition de ceux-ci.

Le projet de contrat a été approuvé par les instances des deux communautés de communes et signé par les deux président(e)s et Madame la sous-préfète de Blaye, le 5 juillet 2021.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

Aux côtés de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Gironde, la CCLNG s'est engagée dans la formalisation d'un nouveau contrat, la Convention Territoriale Globale (CTG), qui fait suite aux précédents Contrats Enfance Jeunesse. Cette nouvelle convention couvre un périmètre plus large que le CEJ, puisque toutes les compétences d'intervention de la CAF sont concernées : enfance et jeunesse, ainsi que les services aux familles, mais aussi le logement, la vie sociale ou encore l'accès aux droits et l'inclusion ...

L'élaboration de cette convention est basée sur un processus diagnostic participatif par lequel les acteurs et actrices du territoire ont été consultés. **L'objectif est de construire collectivement un projet social à l'échelle de l'intercommunalité.**

En 2021, cette démarche a rassemblé des élus, des habitants, des associations, des professionnels et des partenaires institutionnels du territoire ; par le biais d'entretiens individuels, d'une enquête et d'ateliers collaboratifs, faisant appel à l'expertise d'usage et technique des différents participants.

Cette approche participative, novatrice pour le territoire, a permis d'identifier plusieurs axes stratégiques pour l'horizon 2022-2026 :

- Développer une politique en faveur de la jeunesse ;
- Adapter nos services aux besoins des familles pour améliorer leur cadre de vie ;
- Dynamiser la vie sociale et renforcer la coopération des acteurs du territoire ;
- Coordonner la communication sur le territoire et ouvrir les services à la population ;
- Renforcer l'inclusion et l'accompagnement des publics fragilisés.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE / URBANISME

SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

En 2021, le service commun d'instruction des actes d'urbanisme compte 10 communes adhérentes.

> Chiffres clés

1000 actes délivrés sur les 10 communes (+ 10% par rapport à 2020)

220 (+10%) certificats d'urbanisme simple (CUa)

66 (+230%) certificats d'urbanisme opérationnel b (CUB)

435 (+26%) déclarations préalables (DP)

245 (-15%) permis de construire (PC)

9 (4 en 2020) permis d'aménager (PA)

En dehors de l'instruction des dossiers, le service assure également les formalités postérieures telles que la constitution et l'envoi des dossiers de taxes au pôle fiscalité de Libourne.

Le service a accueilli une centaine de personnes en 2021, pour des conseils sur des dépôts de demandes d'actes à instruire. La participation financière des communes au service commun est prélevée sur l'Attribution de Compensation 2022, sur la base des dossiers ayant fait l'objet d'une instruction en 2021.

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

A compter du 1^{er} septembre 2018 et jusqu'au 31 août 2021, le gestionnaire de l'aire à Cavignac dans le cadre de la Délégation de Service Public (DSP), est la société VAGO.

Depuis le 1^{er} septembre 2021 jusqu'au 31 août 2024, le gestionnaire est la société SG2A L'Hacienda dans le cadre d'un marché public.

Le coût restant à charge de la CCLNG, sur les contrats de gestion en 2021, est de 32 945 €. La CCLNG perçoit une redevance annuelle pour occupation du domaine public d'un montant fixe de 2 500 €.

Les usagers s'acquittent d'un droit de place au prix de 2.30 € par jour, ainsi que des fluides (eau, électricité) consommés et relevés à partir d'un système de télégestion.

L'Etat attribue une subvention d'environ 20 000 € pour le fonctionnement de l'aire à Cavignac.

> Chiffres clés

40% des personnes ont moins de 18 ans

75% de taux d'occupation

60% des séjours durent moins de 6 mois

CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE

La CCLNG, en partenariat avec l'Etat, a entrepris la construction d'une caserne de gendarmerie à Saint Savin, regroupant les unités actuelles de Cavignac et Saint Savin, avec un objectif de livraison en 2022.

Elle est située rue Marjoleau, en continuité du second local mis en location à l'AMSADHG, construit également par la CCLNG.

Le coût total du projet est de **5,3 M €**.

Les co-financements :

> DETR (2 x 280 000 €)

> DSIL (500 000 €)

> Ministère de l'Intérieur (subvention de 650 000 €), soit un total de subvention d'environ 1 710 000 €.

L'Etat s'engage par bail au paiement d'un loyer annuel sur une période de 9 ans. Celui-ci est établi pour un montant annuel de 267 000 €. **Les annuités d'emprunt sur le prêt réalisé de 3 M € sont ainsi couvertes.**

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (O.P.A.H)

Suite à la dissolution du Pays de Haute Gironde le 31 décembre 2019, la maîtrise d'ouvrage de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et du protocole social pour le repérage et le traitement des situations de mal-logement est confiée à la CCLNG pour le compte des quatre communautés de communes de Haute Gironde: la Communauté de communes de Blaye, de l'Estuaire, du Grand Cubzaguais et CCLNG.

De ce fait, depuis le 1^{er} janvier 2020, la CCLNG a repris l'ensemble des missions d'animation de l'OPAH, à savoir la gestion administrative et financière de l'OPAH, ainsi que des instances de coordination du dispositif (Comité de Pilotage, Comité Technique, Comité de Suivi du Protocole Social).

Et, depuis le 1^{er} janvier 2022, les 4 Communautés de Communes de Haute Gironde ont reconduit le dispositif pour trois années supplémentaires, renouvelable 2 fois. La CCLNG, reste en charge de la conduite de cette opération, en association avec l'opérateur SOLiHA.

➤ Chiffres clés

33 dossiers sur le territoire LNG ont reçu un avis favorable en 2021 (24% du nombre total de dossiers admis sur la Haute Gironde)

Mise en œuvre de trois dossiers d'accompagnement renforcée (assistance à maîtrise d'ouvrage- AMO) dont 2 sur la commune de Cézac et un sur la commune de Cubnezais

20 658 € le montant total par la CCLNG en 2021 des subventions versées après travaux

AMENAGEMENT NUMERIQUE

Suite à la validation, en 2017, du plan d'actions de couverture numérique du territoire pour la période 2017-2027, le syndicat Gironde Numérique, qui a la charge de cette opération sur une grande partie du Département (hors Métropole et la ville de Libourne), a procédé, en janvier 2018, à l'attribution de la délégation de Service Public (DSP), sur 25 ans, relative à l'établissement et l'exploitation du réseau de communications électroniques à très haut débit (THD) à l'opérateur ORANGE, avec reprise du réseau ADLS déployé entre 2007 et 2010.

Des parties de communes de **Cavignac, Laruscade, Marsas, Saint-Mariens, Saint-Savin et Saint-Yzan-de-Soudiac** ont pu faire l'objet d'une mise en service en 2021 leur permettant de souscrire un abonnement auprès de fournisseurs d'accès.

DOCUMENTS URBANISME DES COMMUNES

Les communes qui s'étaient engagées dans une modification, révision ou élaboration de document d'urbanisme avant le 27 mars 2017, date du transfert de compétence « Plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la CCLNG, ont confié la poursuite de l'étude à cette dernière. La CCLNG accompagne donc les communes pour le portage administratif et technique des procédures, tout en laissant à ces dernières l'entière liberté dans la définition de leur projet de PLU ou carte communale.

En 2021, deux procédures sont accompagnées : la réalisation du PLU de Cavignac, et la révision de la Carte communale de Saint-Mariens.

Le projet de PLU de Cavignac a été arrêté en février 2021 avant d'être soumis aux avis des personnes publiques associées et à l'enquête publique, qui s'est déroulée de fin juin à fin juillet. La fin d'année a donc été consacrée à la prise en compte de ces avis en vue d'une approbation du document début 2022.

Le rôle de la CDC :

- Interlocuteur technique avec les partenaires (Syndicat de SCoT, Conseil régional, Conseil départemental, services de l'Etat, Chambres consulaires, Syndicat de Transport, ...);
- participation aux réunions intermédiaires (comités technique, comités de pilotage, réunion des PPA) avec les communes, le bureau d'études;
- organisateur des démarches administratives (rédaction des arrêtés du Président et délibérations du conseil communautaire, parution dans les journaux, mise en œuvre de la concertation, rédaction des certificats d'affichage, diffusion des comptes-rendus de réunions, organisation des enquêtes publiques, etc...);
- Information auprès de la population.

PLUi

L'élaboration du PLUi, initiée en 2019, a vocation à définir un projet d'aménagement à l'échelle de la CCLNG, au travers d'objectifs thématiques et transversaux, qui seront retranscrits par le biais d'un règlement et d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). **Le PLUi est passé en phase de PADD au cours de l'année 2021.** La phase précédente de diagnostic s'est conclue en février par des réunions auprès des maires des communes de la CCLNG. Organisées par le bureau d'études PLANED, qui accompagne la CCLNG, ces rencontres ont permis de recueillir les témoignages des maires sur les éléments de diagnostic de leur commune et de connaître leurs projets et leurs attentes vis-à-vis du PLUi.

La phase de PADD a débuté par la tenue d'un atelier thématique au mois de juillet, dédié aux modes d'aménager. Ces ateliers se sont poursuivis au mois de novembre (Environnement et Trame verte et bleue) et en décembre (développement économique).

Ces différents ateliers ont pour but de dresser les objectifs du projet politique en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire intercommunal, pour les 12 prochaines années, et devront intégrer les objectifs de sobriété foncière qui seront définis par le SRADDET Nouvelle-Aquitaine. L'ensemble des objectifs du PADD seront prochainement débattus au sein du Conseil communautaire de la CCLNG et des Conseils municipaux de chaque commune.

Le PLUi doit être compatible avec les documents de planification de rang supérieur, dont fait partie le SCoT en cours d'élaboration à l'échelle de la Communauté de communes du Grand Cubzaguais et la CCLNG. Ce SCoT devant lui-même être compatible avec le SRADDET Nouvelle-Aquitaine, dont les objectifs en matière de consommation foncière sont pour le moment inconnus, les travaux de ces deux documents d'urbanisme locaux s'en retrouvent ainsi retardés.

SCoT

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme qui définit l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement du territoire pour les 20 années à venir.

Le rôle du SCoT est d'assurer la cohérence entre de nombreuses politiques publiques supra-communales et de servir de cadre de référence aux documents d'aménagement locaux (le Plan local d'urbanisme intercommunal, le Plan Climat-Air-Energie, etc.).

Le SCoT est réalisé sur le périmètre de la CCLNG et du Grand Cubzaguais Communauté de Communes.

L'année 2021 a été consacrée à l'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), qui a été débattu par les élus du Comité Syndical du SCoT au mois d'octobre. Les grands objectifs politiques sont les suivants :

- **Donner la priorité à l'emploi,** avec la création de 5 800 emplois par leur relocalisation, la définition d'une stratégie économique et une diversification des activités ;
- **Recevoir selon la capacité d'accueil,** en prévoyant des projets d'habitations en corrélation avec les équipements publics présents, en s'adaptant aux besoins des ménages et en favorisant des constructions à proximité des transports en commun. Un objectif de 6 700 logements supplémentaires est affiché pour les 20 prochaines années ;
- **Préserver la qualité du cadre de vie,** en protégeant le patrimoine et les ressources naturelles, en accompagnant les transitions écologique et énergétique et en améliorant la résilience du territoire face aux risques et aux nuisances, notamment ceux liés aux effets du changement climatique.

A l'instar du PLUi, le SCoT doit baser son projet d'aménagement dans une enveloppe foncière incertaine en l'état actuel des travaux du SRADDET.

VERS LE ZERO ARTIFICIALISATION NETTE

En matière de planification, l'année 2021 a été marquée par la promulgation de la loi du 22 août portant lutte contre le changement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets. Cette dernière inscrit dans le code de l'urbanisme l'objectif d'une réduction de moitié du rythme de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, impliquant une enveloppe foncière pour la période 2021-2031 deux fois moins élevée que sur la période 2011-2021, ainsi que l'atteinte d'une absence d'artificialisation sans compensation d'ici 2050 (ZAN).

Un objectif de division par deux de la consommation foncière avait déjà été introduit par le SRADDET Nouvelle-Aquitaine approuvé en mars 2020. Toutefois, celui-ci s'appliquait de manière homogène à l'ensemble des documents d'urbanisme néo-aquitains. Or, la loi Climat et Résilience est venu généraliser cet objectif à l'échelle nationale, en chargeant les SRADDET de le territorialiser jusqu'à la maille du SCoT. Ainsi le SRADDET Nouvelle-Aquitaine est entré en modification en décembre 2021 en vue de définir par territoire de SCoT un objectif de sobriété foncière à l'horizon 2031. De fait, les documents d'urbanisme en cours d'élaboration sont dépendants de cet objectif encore inconnu, ne permettant pas une projection à moyen terme des possibilités d'urbanisation, de développement économique et des projets d'équipements publics.

Par ailleurs, la Conférence régionale des SCoT de Nouvelle-Aquitaine, instance créée par cette même loi et composée des seuls représentants des SCoT de Nouvelle-Aquitaine, travaille sur une contribution qu'elle adressera au Conseil régional en octobre 2022 (échéance imposée par la loi) afin de décliner de la manière la plus concertée possible ces dispositions législatives. S'en suivront des réunions de concertation avec l'ensemble des personnes publiques associées au cours de l'année 2023, puis une approbation du SRADDET par la Préfète de région en février 2024.

ETUDE MOBILITE

Compétence « Autorité Organisatrice des Mobilités » (AOM)

La loi d'Orientation des mobilités (dite LOM) du 24 décembre 2019 a autorisé la possibilité pour les communautés de communes de se doter de la **compétence « Autorité Organisatrice des Mobilités » (AOM)**, cette décision devant être prise au plus tard le 31 mars 2021. Au regard des coûts de mise en place obligatoire d'un réseau structurant de transport régulier de personnes et des faibles perspectives de recettes induites par le Versement mobilité des entreprises de plus de 11 salariés du territoire, **la CCLNG a décidé de ne pas intégrer cette compétence dans ses statuts** et, par voie de conséquence, de laisser la Région Nouvelle-Aquitaine comme AOM locale.

Fabrique des Mobilités

A l'instar de la CCLNG, les autres Communautés de Communes de la Haute-Gironde n'ont pas pris la compétence AOM. Une instance informelle dénommée **La Fabrique des mobilités Haute-Gironde** a néanmoins été mise en place dans la continuité de **l'étude mobilité Haute-Gironde, présentée en avril 2021.**

Les premières réunions de **La Fabrique des Mobilités** ont été consacrées à la définition des actions à mettre en place à l'échelle de la Haute-Gironde et extra Haute-Gironde. Sur la Haute-Gironde, le **développement d'un service de Transport à la Demande (TAD), la mise en œuvre d'une politique de modes de déplacement actifs et l'expérimentation d'un service de location de véhicules** ont été ciblées comme actions prioritaires. Les actions prioritaires dépassant le seul périmètre de la Haute-Gironde sont la mise en œuvre d'une **ligne de Bus à Haut Niveau de Service** par le Syndicat de Transport Nouvelle-Aquitaine Mobilités (NAM) entre Blaye et Bordeaux via Saint-André-de-Cubzac. Cette ligne ne concerne toutefois pas directement la CCLNG. Aussi, les Communautés de Communes de la Haute-Gironde ont souhaité expérimenter le déploiement de **lignes de covoiturage dynamique** en particulier depuis ce territoire vers la métropole bordelaise. »

RER Métropolitain

La CCLNG est informée **des avancées de l'étude sur le RER Métropolitain**, dont l'une des lignes aura pour terminus la gare de Saint-Yzan/Saint-Mariens, avec un train toutes les 30 minutes d'ici 2028. NAM a ainsi sollicité les communes de Cavignac, de Saint-Yzan-de-Soudiac et la CCLNG en vue de définir les typologies de la gare et de la halte ferroviaire du territoire. NAM travaille également à la définition d'un Schéma Multimodal auquel la CCLNG est associée.

Les contours de ce schéma, qui aura notamment pour but de prévoir les interconnexions entre les différents moyens de transport et le rabattement vers les lignes structurantes, ont été présentés par NAM en décembre.

Schéma vélo

L'action relative à la politique de modes de déplacement actifs s'est traduite à l'échelle de la CCLNG par une candidature à l'axe 1 de l'appel à projet AVELO 2 de l'ADEME, axe visant à **élaborer un Schéma directeur Vélo**. Lauréate de cet appel à projet, la CCLNG lancera une consultation en 2022 afin de trouver le prestataire qui réalisera cette étude.

ICARE

La plateforme de rénovation énergétique de la Haute-Gironde « ICARE » a pour objet d'accompagner gratuitement tous les particuliers de la définition du projet de rénovation énergétique de leur habitat jusqu'à l'après-travaux, par un dispositif sans plafond de ressources, et en complémentarité avec l'OPAH en cours, en visant des rénovations énergétiques globales.

► Chiffres clés

- 46** permanences ont été tenues sur le territoire de la Haute-Gironde avec un taux de remplissage de 87 %
- 232** contacts ont été enregistrés
- 17** visites avec une évaluation énergétique ont été réalisées
- 17** autres dossiers ont bénéficié d'un accompagnement renforcé
- 2** inaugurations ont lieu sur la CCLNG sur des travaux d'adaptation et de lutte contre l'insalubrité via une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage renforcée

La plateforme ICARE met également en place des actions de sensibilisation et d'accompagnement des professionnels du bâtiment afin que ceux-ci se forment sur les nouvelles techniques visant l'objectif d'une maîtrise énergétique.

La convention de partenariat entre les 4 communautés de communes de la Haute-Gironde a pris fin en décembre et a été renouvelée sur la période 2022-2026 par l'ensemble des Conseils communautaires, avec le prestataire SOLiHA.

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

En 2019, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a lancé le « Programme National pour l'Alimentation » (PNA) pour la période 2019-2023. Ce programme, qui vise l'émergence de projets locaux en matière d'agriculture et d'alimentation durables, fait l'objet chaque année d'un Appel à Projet afin de labelliser les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT).

A l'échelle du SCoT, c'est-à-dire de la CCLNG et du Grand Cubzaguais Communauté de communes, il a été décidé de lancer un PAT et de candidater à l'appel à projet PNA à l'automne 2022.

Le deuxième semestre 2021 a donc été consacré au lancement du PAT et de la phase de diagnostic. L'Agence d'Urbanisme Bordeaux Aquitaine (a-urba) a été mise à disposition par le Conseil départemental de la Gironde afin d'apporter un soutien en ingénierie aux services des deux communautés de communes, avant le recrutement d'un stagiaire début 2022.

Deux ateliers regroupant les partenaires institutionnels (DRAAF, Région Nouvelle-Aquitaine, Département de la Gironde, Chambre d'Agriculture, SAFER, etc.), associatifs (Terre de Liens, AGAP, etc.) et professionnels (agriculteurs, porteurs de projet) ont été organisés. Le premier, dédié à **la capacité alimentaire du territoire**, s'est tenu en novembre et un second a eu lieu en décembre sur **la transformation et la distribution des productions**.

ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE

NATURA 2000

Participation et promotion du dispositif pour les sites :

- « Marais de Braud-et-Saint-Louis et Saint-Ciers-sur-Gironde » (Donnezac, Saint-Savin),
- « Vallée et Palus du Moron » (Cézac, Civrac-de-Blaye, Cubnezais, Saint-Mariens, Saint-Savin),
- « Vallées de la Saye et du Meudon » (Cavignac, Donnezac, Laruscade, Marcenais, Saint-Mariens, Saint-Savin, Saint-Yzan-de-Soudiac)

GEMAPI



Depuis le 1er janvier 2018, la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI), a été attribuée aux établissements publics de coopération

intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Ce bloc de compétences comprend les missions définies aux 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article 211-7 du Code de l'Environnement :

- 1° - l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- 2° - l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- 5° - la défense contre les inondations et contre la mer (gestion des ouvrages de protection hydraulique)
- 8° - la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Dans le cadre de cette compétence, la CCLNG est concernée par trois bassins versants :

- **Bassin versant de la Saye**, dont la gestion est assurée le Syndicat d'Aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary (SASGL), et recouvrant 8 communes de la CCLNG (Cavignac, Donnezac, Laruscade, Marcenais, Marsas, Saint-Mariens, Saint-Savin, Saint-Yzan-de-Soudiac).

Après que la CCLNG se soit prononcée favorablement avec les autres EPCI couverts par le Syndicat, la Préfète de Région a créé le Syndicat mixte de gestion des bassins versants de la Saye, du Galostre et du Lary, qui fusionne les anciens Syndicats Mixtes d'Aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary (SMASGL) et du Bassin Versant du Lary (SYMBAL). Ce nouveau périmètre sera effectif au 1^{er} janvier 2022 et intègre des communes de la CALI, de la CCLNG, et des Communautés de communes du Fronsadais, de la Haute-Saintonge, des 4B Sud Charente et de la Lavalette Tude Dronne.

- **Bassin Versant du Moron**, dont la gestion est assurée par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Moron et du Blayais (SMBVMB), et recouvrant 5 communes de la CCLNG (Cézac, Civrac-de-Blaye, Cubnezais, Saint-Mariens, Saint-Savin) ; outre l'entretien courant des berges et cours d'eau, quelques actions majeures peuvent être citées :

- Lancement d'un inventaire des zones humides avec des réunions publiques ;
- Stratégie d'intervention foncière.

- **Bassin Versant de la Livenne**, concernant les communes de Donnezac et de Saint-Savin, sa gestion étant assurée par la Communauté de communes de l'Estuaire pour le compte des EPCI concernés, en co-maîtrise d'ouvrage. Ses actions majeures ont été :

- Lancement d'un inventaire des zones humides ;
- Identification d'un milieu tourbeux sur la commune de Donnezac à fort enjeu ;
- Lancement de l'élaboration d'un Plan pluriannuel de gestion (PPG) unique entre les territoires girondins et charentais-maritime.

SCHEMA DEVELOPPEMENT ENERGIES RENOUVELABLES

Face aux enjeux environnementaux et au souhait des élus de développer la production d'énergies renouvelables dans un cadre défini pour le territoire et face à la multiplication des projets de parcs photovoltaïques au sol sur les communes, à partir de négociations privées entre propriétaires et promoteurs spécialisés, la CCLNG a souhaité encadrer cet essor pour viser un développement maîtrisé. Ainsi, la CCLNG a décidé d'élaborer un schéma de développement des énergies renouvelables, initié en 2020. Cette étude a été finalisée au cours de l'année 2021 et approuvée en Conseil communautaire au mois de décembre.

Ce schéma, publié sur le site internet de la CCLNG, permettra d'alimenter les travaux du PLUi en cours d'élaboration, et du futur Plan Climat-Air-Energie Territorial, (PCAET) document obligatoire pour les collectivités de plus de 20 000 habitants, et qui sera lancé en 2022.

REFLEXION ESPACES NATURELS SENSIBLES

La CCLNG prévoit la mise en place d'une stratégie d'acquisition foncière afin de protéger et de valoriser les milieux présentant un intérêt environnemental de préservation de la biodiversité et de continuité écologique. En effet, une gestion responsable de ces milieux sensibles permettrait d'en garantir la pérennité.

Cette stratégie s'inscrit sur le long terme, et se fera en associant de nombreux partenaires, et notamment les syndicats de gestion de bassins versants de rivière. Des échanges sont en cours avec les syndicats ou communauté de communes responsables dans la mesure où les plans pluriannuels de gestion des bassins versants prévoient des actions de préservation des zones humides. Des inventaires sont initiés et il conviendra d'établir les partenariats pour mettre en œuvre les actions de préservation (acquisition et gestion de ces espaces).

ADELFA

L'Association Départementale d'Etude et de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques de la Gironde (ADELFA 33) sollicite chaque année les collectivités locales pour soutenir ses missions. Parmi celles-ci se trouve la lutte contre la grêle grâce à l'envoi d'iodure d'argent dans l'atmosphère via les 138 cheminées présentes sur le département, gérées par des bénévoles. Suite à la sollicitation de l'ADELFA, la CCLNG a décidé d'adhérer à l'association en lieu et place des communes.

CEPA(h)GES

Le Programme CEPA(h)GES, pour Construire Ensemble les Pratiques Agricoles en Haute-Gironde, est issu du Contrat Local de Santé et est porté par la Communauté de communes de l'Estuaire (CCE) pour l'ensemble des Communautés de communes de la Haute-Gironde. En 2021, la CCE a organisé deux ateliers relatifs à la réalisation d'un état des lieux des pratiques de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et de sorties des CMR et d'une présentation des outils d'information des populations sur les traitements et le cadre réglementaire.

En parallèle, une série de 9 podcasts a été enregistrée auprès de viticulteurs, d'élus, de riverains, de chercheurs et de représentants associatifs dans le but de présenter le fonctionnement et l'articulation de la filière viticole. Une brochure destinée aux habitants de la Haute-Gironde a également été élaborée pour mieux faire connaître les pratiques viticoles et réduire les conflits d'usage.

La mission de l'association La Traverse, chargée de la réalisation de cette mission, a pris fin et a conduit la CCE à solliciter auprès des services de l'Etat, des Organismes de Défense et de Gestion (Syndicats viticoles) et des communautés de communes une participation financière pour le recrutement d'une personne chargée de coordonner le programme CEPA(h)GES et d'accompagner techniquement les acteurs de la viticulture. A l'instar des autres partenaires, la CCLNG s'est prononcée favorablement pour participer au financement de ce poste d'une durée de 1 an renouvelable à compter de début 2022.

ACTION CIRCUITS-COURTS

La compétence circuits-courts est portée par le Grand Cubzaguais Communauté de Communes (G3C) pour les 4 communautés de communes de la Haute-Gironde. Une des principales actions a été de créer un site internet de référencement des producteurs de Haute-Gironde, qui peuvent s'identifier par eux-mêmes et remplir leurs informations en vue de renseigner le public. En 2021, 6 nouvelles demandes de comptes ont été formulées.

► <https://www.producteurs-haute-gironde.fr/>



La compétence « Circuits-courts » a également vocation à apporter de la cohérence dans les démarches agricoles et alimentaires de chaque Communauté de communes, en particulier des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT).

C'est dans ce cadre qu'un recrutement d'un chef de projet « Coordination territoriale/alimentation locale » mutualisé à l'échelle de la Haute-Gironde et financé pour partie par la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du Contrat de Dynamisation et Cohésion du Territoire, a été lancé fin 2021.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

CHAI 2.0

Le Chai 2.0 a progressivement redémarré son activité suite aux mesures de confinement liées à la crise sanitaire.

Ainsi, les ateliers numériques du Chai 2.0 ont repris progressivement, par petits groupes, pour revenir en termes de fréquentation à la période avant Covid.

De plus, le cycle des 5 ateliers « Premiers Clics » dans les 8 bibliothèques et médiathèques du territoire a pu reprendre, toujours à destination des publics désirant débiter et se former aux outils numériques.

Concernant l'activité au Chai 2.0, au niveau des entreprises, une rotation s'opère sur l'occupation des bureaux. Le constat qui en découle met en évidence des besoins pour les professionnels sur ces nouvelles approches du travail sont, toujours bien présents.

Enfin, une collaboration plus forte avec les autres espaces de coworking de Haute-Gironde, permet la mise en place d'actions de communication collective et un réel maillage de ce territoire.

A noter qu'en 2021, la CCLNG a engagé une réflexion sur la création d'un second site de location d'espace de travail à destination des professionnels et télétravailleurs. Les communes ont été questionnées pour connaître leur intérêt pour un tel lieu. 3 communes ont répondu et le bâtiment de Saint Savin appartenant à la commune a retenu l'attention des élus de la commission économie. Une étude plus précise devrait être menée pour étudier la faisabilité de créer un lieu satellite au Chai 2.0.

POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE

Les élus de la commission tourisme/commerce ont souhaité impulser une politique commerce qui serait travaillée directement avec les commerçants du territoire. Il a été proposé aux commerçants de répondre à un questionnaire pour connaître précisément leurs attentes, leur avis sur le commerce local et leurs besoins éventuels en termes d'accompagnement / formation. Le questionnaire était à compléter en ligne ou sur papier, une rencontre de restitution de celui-ci était prévue. Une vingtaine de commerçants a complété le questionnaire dont l'analyse n'a pas permis de mettre en avant des pistes d'actions suffisamment fortes pour être développées à l'échelle intercommunale.

ZONES D'ACTIVITES

La Zone d'Activités Les Ortigues à Cézac a permis la création de 4 nouveaux lots à destination d'entreprises souhaitant y installer leurs activités. En 2021, la CCLNG a signé 2 compromis de vente et 1 acte notarié. Ces 3 projets prévoient la construction de 3 bâtiments dont 1 sera dédié, en partie, à la location de cellules artisanales; les deux autres seront destinés à accueillir de nouvelles activités sur le territoire (gros œuvre en bâtiment, rénovation de véhicules anciens).

La Zone d'Activités La Tuilerie à Saint-Mariens fait l'objet d'un rejet tacite en février 2021 de son dossier Loi sur l'Eau déposé un an plus tôt.

La zone humide déclarée dans le dossier (d'après les investigations menées en 2006) s'avère inférieure aux relevés effectués par l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Un relevé est effectué par le bureau d'étude GAGEA en juin 2021 et confirme les données de l'OFB, la superficie de la zone humide impactée est supérieure à 1 ha. Compte tenu de cette superficie, le dossier Loi sur l'Eau relève du régime d'Autorisation et non plus de la Déclaration; si l'on ajoute le dossier de demande de destruction pour espèces protégées, le Code de l'Environnement mentionne la nécessité de réaliser un dossier d'autorisation environnementale unique qui se déroule en 3 phases après son dépôt: examen, enquête publique et décision.

A Laruscade, l'entreprise Transports HUBERT a finalisé son implantation sur la parcelle cédée par la CCLNG en 2020. Afin de permettre un accès aisé à son entrepôt par ses poids lourds, la CCLNG et la commune de Laruscade financent en 2021 l'aménagement du carrefour entre la RD 250 et la route des Plaçottes ainsi qu'un élargissement de voirie et réfection de chaussée sur environ 100 ml.

Sur les terrains de l'autre côté de la RD 250, le projet de l'entreprise Flying Whales progresse, les études environnementales et études trafic sont réalisés en 2021 mettant en relief un certain nombre de zones humides et espèces protégées.



En parallèle, le règlement du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Isle Dronne, couvrant 6 Départements est adopté et interdit toute destruction de zones humides sur son périmètre sauf dans certains cas dérogatoires.

Pour ce type de projet d'implantation d'activités, la SAGE peut accepter la destruction de zones humides si le projet est reconnu d'utilité publique. Le rôle de la CCLNG dans ce dossier est d'acquérir le foncier et modifier le PLU de la commune de Laruscade pour permettre l'implantation de bâtiments hors norme et la création d'un aérodrome à usage restreint par la réalisation d'une Déclaration de Projet. Compte tenu de la difficulté d'acquérir certains terrains, la CCLNG envisage la possibilité de mener une Déclaration d'Utilité Publique qui rendrait les expropriations possibles en cas d'échec des négociations à l'amiable et se substituerait à la procédure de Déclaration de Projet.

AIDES AUX ENTREPRISES COVID

En avril 2021, face à l'épidémie de COVID 19, le gouvernement a décidé d'instaurer un couvre-feu à 19h et de fermer certains établissements (bars, restaurants, salle de sport, cabinets de soins esthétiques, etc.).

La CCLNG a souhaité soutenir ces activités dont le chiffre d'affaires se trouvait largement impacté par cette mesure en proposant une aide au loyer plafonné à 500 € par établissement. **Pour cette aide directe, ce sont 20 entreprises qui ont adressé leur dossier et qui ont bénéficié au total de 7 251 €.**

SERVICES TECHNIQUES VOIRIE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

CONTROLE DES POINTS D'EAU INCENDIE

Par une délibération du 11 avril 2018, la CCLNG s'est dotée la compétence de « Contrôle des Points d'Eau Incendie » afin que cette mission fasse l'objet d'un traitement équitable sur le territoire, dans un contexte d'incertitude quant au maintien de cette prestation effectuée gratuitement par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Gironde.



La mission de contrôle est donc désormais assurée par la CCLNG, la propriété des équipements et le pouvoir de police correspondant restant de la compétence respectivement de la commune et du Maire.

Pour l'année 2021, la CCLNG, en vertu également de sa compétence de « versement des contributions au SDIS », a approuvé le versement d'une contribution de financement volontaire au budget du SDIS de la Gironde, pour un montant annuel de **44 868,96 €**, afin de permettre au service de retrouver les moyens de ses missions.

Cette contribution complémentaire comprend le contrôle des poteaux d'incendie implantés sur l'ensemble du territoire par les services du SDIS, à titre gratuit. L'ensemble des communes bénéficient donc pour leurs points d'eau incendie, de 131 bornes inspectées.

MARCHE DE VOIRIE

► Maîtrise d'ouvrage déléguée et maîtrise d'œuvre de travaux communaux.

► Chiffres clés

49 chantiers de travaux de voirie réalisés pour
10 communes pour un montant total de
1 569 321 € TTC, soit **154,3 %** par rapport à 2020.



SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

► Chiffres clés

81 contrôles de bon fonctionnement dans le cadre des ventes
98 examens de conception (neuf et réhabilitation, instructions des dossiers de demande d'installation d'un assainissement non collectif)
70 contrôles de la bonne exécution des travaux d'assainissement non collectif

La CCLNG a également relancé la campagne de contrôle périodique de bon fonctionnement des installations, notamment sur la commune de Saint-Mariens, donnant lieu à **329** contrôles sur cette commune. Soit **24.3 %** par rapport à 2020.

SERVICE TECHNIQUE COMMUN (STC)

L'année 2021 est la quatrième année de fonctionnement du STC, qui est concernée les collectivités suivantes : Cagnac, Civrac-de-Blaye, Cézac, Marsas, Saint-Mariens, Saint-Savin, Saint-Yzan-de-Soudiac et la CCLNG.

En 2021, le STC a encore subi les effets de la pandémie de COVID 19, notamment avec la non-tenu de la majorité des manifestations culturelles, sportives et de loisirs, qu'elles soient communales ou communautaires.

Budget total STC en 2021 : **1 099 364 €**, dont 12 635 € de dépenses d'investissement (outillage, matériel de petite motoculture, barrières de voirie, chariot de désherbage thermique).

Le budget du STC est en **hausse de 2.17 %** par rapport à 2020. Les investissements sont restés à un niveau encore modéré en 2021 (pour rappel investissements 2020 = 15 194 €).

A l'automne 2021, les locaux du STC situés à Saint-Savin ont subi un cambriolage qui a donné lieu à la disparition de 2 camions (benne et polybenne) et de petit matériel de motoculture (taille-haie, souffleur et débroussailleuse).

Par ailleurs, les élus de la CCLNG ont décidé de lancer un projet d'extension et de restructuration des locaux STC de Saint-Savin afin d'apporter, aux agents, des conditions de travail conformes à la réglementation et d'augmenter les capacités de stationnement et de stockage des engins, véhicules et matériels.

GESTION ET BROYAGE DES DECHETS VERTS

L'ADEME Nouvelle Aquitaine a lancé un **appel à projets « OPREVERT »** à destination des collectivités locales, associations et entreprises. Celui-ci a pour vocation de **promouvoir les solutions de prévention et de valorisation des déchets verts (broyats de végétaux, paillage, retour au sol, etc...)** pour permettre ainsi de limiter les impacts liés au brûlage et de profiter au mieux de cette ressource dans une **logique de proximité et d'économie circulaire**.

Au travers le **Service Technique Commun** de la CCLNG, la CCLNG souhaite encourager la valorisation des déchets verts produits (broyage, paillage et compostage des espaces verts) en rendant accessible aux habitants cette possibilité de broyage/paillage par des actions de sensibilisation et d'accès du public à ce nouveau service au plus proche de leur domicile.

En 2021, le service de broyage de végétaux a fonctionné sur les communes de Civrac-de-Blaye, Saint-Mariens et Marsas.

► Service de broyage de végétaux :

Le broyage chez les usagers a été assuré par les agents du STC (en plus de leurs autres missions générales)

► Chiffres clés

19 demandes de broyage ont été déposées

18 validées et réalisées (5 Civrac, 9 Marsas et 4 Saint-Mariens)

23 heures de temps agent (hors trajet)

87 m3 de végétaux broyés.

D'un point de vue qualitatif, les usagers qui en ont bénéficié, ont apprécié ce service.



TOURISME

ACTIVITE GENERALE DE L'OFFICE DE TOURISME

> Chiffres clés

628 personnes renseignées

156 participants aux balades grand public et ateliers nature pour les enfants sur 16 dates. Le programme a été fortement perturbé par la crise Covid et des balades annulées n'ont pas pu être reportées.

5 796 joueurs au parcours de géocaching Terra Aventura.

876,95 € de vente à la boutique.

L'année 2021 a été fortement perturbée suite aux directives gouvernementales liées au Covid. Le nombre de participants avait été très limité sur certaines périodes à 10 participants (animateur inclus) alors que la capacité maximale par sortie était de 25 personnes avant le Covid.

Le confinement du mois d'avril a contraint l'Office de Tourisme à fermer au public et à annuler toutes les balades, qui n'ont malheureusement pas pu être reportées.

EVENEMENTS

Deux événements ont pu être organisés, mais le taux de fréquentation étant impacté par la mise en place du pass sanitaire au mois de juillet :

► **Concert dessiné UNDA**, organisé avec la Fédération de pêche le 29 juillet au Moulin de Charlot à Marcenais. Cette manifestation initialement prévue en 2020 a réuni **45** spectateurs.

► **Envol**, annulé en 2020, a pu se tenir le 11 septembre à la Plaine de Sports de Saint-Savin et a attiré quelques **300** personnes.



COMMUNICATION ET EDITIONS

> Chiffres clés

Page Facebook (publications de l'Office de Tourisme)

50 546 visiteurs (= personnes uniques ayant vu les publications)

38 publications

17 262 le chiffre le plus élevé du nombre de vues pour l'annonce de l'animation du Body Flight sur la manifestation Envol.

TAXE DE SEJOUR

> La Taxe de séjour en chiffres

18 328 € collectés pour l'ensemble des hébergements (14 082 € en 2020, soit une augmentation de **30%**).

Cette augmentation est liée au versement des taxes par les opérateurs numériques de locations meublées.

REFONTE DES SENTIERS DE RANDONNEES

L'année 2021 a marqué l'engagement de la Communauté de communes dans la refonte de son Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée, par délibération du 21 janvier (acceptant les modalités d'accompagnement du Département de la Gironde en la matière). L'objectif est d'améliorer le réseau de sentiers de randonnée pour mieux répondre aux attentes et proposer des boucles ouvertes à la pratique pédestre, VTT et équestre.



Il est aussi indispensable de privilégier la qualité des parcours à la distance parcourue.

Afin de permettre un travail collaboratif avec les associations locales

de sports de pleine nature, une réunion d'information s'est tenue en septembre, en présence des services du département. L'adhésion au projet de l'ensemble de ces acteurs a permis de lancer l'inventaire et état des lieux de l'ensemble des sentiers en novembre 2021. L'objectif est, à partir des boucles existantes, de proposer des modifications sur les parcours existants ou de nouveaux tracés.

BLAYE BOURG TERRES D'ESTUAIRE

Dans le cadre du projet touristique mené en collaboration avec les communautés de communes de la Haute-Gironde, de nouvelles actions ont été menées en 2021 :

► **mise en place d'une billetterie en ligne**, avec pour l'OTLNG la vente de l'ensemble des sorties nature et des spectacles du CIAC ;

► **mise en place d'un outil en ligne DECALOC**, service gratuit proposé aux mairies volontaires du territoire, qui permet aux propriétaires de meublés de tourisme ou chambres d'hôtes de déclarer leur hébergement en ligne (démarche obligatoire). 6 communes ont adhéré au service.

► **lancement de la carte ambassadeur à destination des habitants** du territoire afin de leur permettre de bénéficier de gratitudes ou réductions sur les sites touristiques partenaires, lorsqu'ils jouent les « guides touristiques » en faisant découvrir le territoire Blaye Bourg Terres d'Estuaire à leur entourage.



CULTURE

SOUTIEN DES ACTEURS CULTURELS LOCAUX

Dans le cadre de son **dispositif d'accompagnement des acteurs et associations culturelles**, le Centre Intercommunal d'Action Culturelle a de nouveau soutenu l'action de plusieurs associations et communes pour la mise en œuvre de manifestations artistiques et culturelles (notamment les Rendez-vous dits de la Compagnie 16 ans d'Ecart, Octobre Rose à Civrac-de-Blaye, un concert Scènes d'été à Cubnezais).



SOUTIEN A L'ENSEIGNEMENT MUSICAL

> Chiffres clés

134 bénéficiaires des Chèques Musique (370 € par jeune du territoire s'inscrivant dans l'une des 3 écoles de musique du territoire) sur l'année 2020/2021 (169 sur l'année 2019/2020, chiffres en baisse dû à la période post covid) pour un budget total de **49 908 €**

ANIMATIONS CULTURELLES

En raison du contexte sanitaire, la programmation 2021 a connu des perturbations : les représentations de 3 spectacles jeunes public ont dû être reportées et les 3 apéros concerts, dans le cadre des P'tites Scènes de l'Iddac, ont été annulés.

En revanche, les **11** représentations scolaires ont toutes pu être maintenues. Le nombre total de public accueilli sur ces spectacles jeune public est de **491** personnes.

Le réseau intercommunal des bibliothèques a pu maintenir deux rendez-vous intercommunaux en 2021 : la soirée de remise des prix du concours de nouvelles et le Mois du bien être en bibliothèque, en octobre, dédié au bien être à la maison. Ces deux rendez-vous ont réuni **141** personnes. La quinzaine du numérique a quant à elle dû être annulée.

Durant l'été, le CIAC a été impliqué dans l'organisation de 6 manifestations : 4 rendez-vous dits, 1 soirée ciné plein air à Cézac et la Nuit des Etoiles à Saint-Vivien-de-Blaye. Tous ces évènements estivaux ont attiré plus de **570** personnes.

Les animations et manifestations artistiques et culturelles de l'année ont attiré plus de **1 200** personnes.

ATELIERS NUMERIQUES 1er CLIC

Les ateliers « Premiers clics » commencés en janvier 2020, n'ont malheureusement pas pu être maintenus en raison du contexte sanitaire et de l'âge moyen des participants et donc de leur vulnérabilité.

MEDIATION - EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

En 2021, **6** parcours scolaires ont été construits avec des artistes professionnels et ont concerné **653** enfants/jeunes sur le territoire Latitude Nord Gironde :

> Parcours Architecture sonore

Aucune classe du territoire Latitude Nord Gironde n'était inscrite dans ce parcours.

> Parcours Gomette

Pour 8 classes de primaire de Saint-Savin avec 1 conférence dansée à l'attention des équipes pédagogiques et 2 ateliers de danse contemporaine d'1 heure par classe. Les élèves ont également assisté à une représentation du spectacle Gomette en classe et les familles ont été invitées à deux représentations du spectacle à l'Envers de L'endroit, de la même Cie, Jeanne Simone, au sein de l'école.

> Parcours Autour du livre

Faute d'inscriptions, le parcours a été reporté.

> Parcours Peter Pan

Pour les 2 classes de l'école de Cézac, avec 7h d'atelier de pratique théâtrale et d'écriture, et 1 représentation du spectacle Peter Pan, produit par le TNBA et mis en scène par Julie Teuf.

> Parcours Tout un cirque

Pour 2 classes de Marsas, 2 classes de Civrac-de-Blaye, 3 classes de Laruscade, et 2 classes de Saint-Savin avec 8h de pratique de jonglage et 2 spectacles : Tacoma de la Cie L'expédition et Ziguilé de la Cie Trait d'Union ou Little Garden de Fabrizio Solinas.

► Parcours Titouan

Pour les 2 ALSH du territoire, avec 2 ateliers de MAO et 2 ateliers de danse hip hop et la création d'un morceau/groupe, et un groupe d'élèves des écoles de musique des Hauts de Gironde et de Musique à ta porte, avec 1 masterclass autour des instruments à vent/machines.

► Chiffres clés

17 000€ de subventions allouées par la DRAC

7 600€ de subventions allouées par le Conseil
Départemental de la Gironde

4 127 € de subventions allouées par l'Iddac

ENFANCE JEUNESSE SPORTS

MAISON DE LA PETITE ENFANCE

> Chiffres clés

230 jours d'ouverture

63 enfants accueillis

35 433 heures de présence

67 % de taux d'occupation réel

16 enfants ayant une tarification inférieure à 1€.

Il y a eu une légère baisse concernant le nombre d'enfants ayant une tarification de moins de 1 euro.

Le nombre d'enfants accueillis reste au même niveau que l'année précédente.

L'année 2021 a connu la démission de la Directrice, et la difficulté de recruter une EJE. La vacance de ces 2 postes, ajoutée à des mouvements de personnel au sein de l'équipe, a rendu le fonctionnement de la structure compliqué durant de nombreux mois. Une EJE expérimentée de retour d'une mobilité, a pris en charge de manière provisoire la responsabilité de la MPE dans l'attente des recrutements définitifs.

Durant le confinement du mois d'avril, la MPE est restée ouverte afin d'accueillir les situations d'urgence.

HALTE GARDERIE ITINERANTE

> Chiffres clés

131 jours d'ouverture

23 enfants inscrits

3 807.5 heures de présence

53 % de taux d'occupation réel (58 % facturé)

18 enfants ayant une tarification inférieure à 1 €

L'équipe a accueilli 2 nouveaux agents. 2021 est la première année pleine de fonctionnement sur 2,5 jours par semaine.

On constate des difficultés à faire remonter le taux d'occupation de la structure, encore très impactée par la COVID 19, ce qui se traduit par une diminution du nombre d'enfants inscrits. Le profil des familles accueillies a également ralenti le retour à la normale : s'agissant le plus souvent de familles ayant la possibilité de garder leur(s) enfant(s) à la maison, elles ont été un peu plus réticentes à confier à nouveau leur enfant à un accueil collectif.

La proposition d'animations aux enfants et aux familles a pu reprendre son cours :

> **Spectacle « Mano Dino »** proposé en juin 2022 dans le cadre du projet culture réalisé avec le COTEAC.

> **Séance cinéma-spectacle** proposée en décembre 2021.

MICRO CRECHE

> Chiffres clés

214 jours d'ouverture

16 enfants inscrits

14 176 heures de présence

65 % de taux d'occupation réel (74 % facturé)

8 enfants ayant une tarification inférieure à 1€

2021 est la 1^{ère} année de fonctionnement de la structure ouverte

en janvier 2021. Elle a subi une semaine de fermeture durant le confinement du mois d'Avril.

Nouvelle équipe composée de 6 agents :

1 responsable EJE

2 Auxiliaires de Puériculture dont une à temps partiel

3 Assistantes Petite Enfance dont 2 à 80%

Travail sur le projet d'établissement de la crèche et les différents protocoles inhérents au bon fonctionnement de la structure.

La proposition d'animations aux enfants et aux familles a pu doucement reprendre son cours :

> **Organisation d'une fête du printemps** en avril 2021 avec pique-nique et animations pour les enfants.

> **Spectacle « Mano Dino »** proposé en juin 2022 proposé dans le cadre du projet culture réalisé avec le COTEAC.

> **Organisation d'une fête de fin d'année** en juillet 2021 avec participations des familles.

> **Séance cinéma-spectacle** proposée en décembre 2021.



RELAIS PETITE ENFANCE

> Chiffres clés

228 jours d'ouverture dont 46 matinées en télétravail les mercredis matin

173 Assistantes Maternelles sur le territoire, dont **72** proposent une offre d'accueil en horaires atypiques

159 assistantes maternelles et **268** familles ont pris contact avec le RPE, ainsi que 2 salariés à domicile.

1367 contacts qui émanent des assistantes maternelles,

1256 contacts de la part des familles

85 assistantes maternelles différentes ayant participé à au moins une action proposée par le RPE

Le Guichet Infos Familles (G.I.F) rattaché au Relais Petite Enfance centralise depuis 2020 toutes les demandes d'accueil pour les moins de 3 ans, ce qui permet de proposer aux familles l'offre la plus adaptée à leurs besoins en fonction des disponibilités des différents services de la Petite Enfance.

141 familles ont fait appel au service en 2021 afin d'être informées des modes existants sur le territoire et ont été accompagnées dans leur recherche de mode d'accueil, collectif ou individuel.

Ce service a été actif durant le confinement d'avril 2021 pour proposer une solution aux familles orientées par la Préfecture. Le GIF a ainsi fait le lien avec le service de la MPE qui est resté ouvert dans ce cadre.

> **Ateliers d'éveil sportif**: 12 sessions de 45 minutes, animées par un éducateur sportif diplômé. Cette activité a été interrompue durant plusieurs semaines au 1er semestre en raison des conditions sanitaires

> **Ateliers lecture** en collaboration avec la bibliothèque de Civrac de Blaye et la Médiathèque de Saint-Mariens: 4 séances de 45 mn.

> **Projet culturel et artistique**: en collaboration avec la compagnie « Friiix Club » 1 représentation du spectacle « Mano Dino le dinosaure miniature »,

> **Balade et pique-nique** de fin d'année scolaire à la Maison de la forêt à Montlieu la garde,

> **Fête de fin d'année** (contes et diffusion d'un court métrage sur le thème de Noël)

> **Cinq séances d'analyses des pratiques professionnelles** à destination des assistantes maternelles, animée par une psychopédagogue, 10 participantes maximum par séance.

> **Deux soirées d'information à destination des assistantes maternelles**: « la découverte théorique des bienfaits du portage du jeune enfant et sa mise en pratique

> **Conférence** sur la prévention des troubles musculo-squelettiques dans le cadre de la Journée Nationale des Assistant(e)s Maternel(le)s.

> **Huit sessions de formations** dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF): Certificat Sauveteur Secouriste du Travail, Recyclage Certificat Sauveteur Secouriste du travail, Accueillir une personne avec un trouble du spectre de l'autisme, Accompagner le développement moteur et sensoriel du jeune enfant, Accompagner et prévenir les situations difficiles avec l'enfant ou sa famille, Parler avec un mot et un signe Niveau 2 (2 sessions), Prendre soin de soi et prévenir l'épuisement professionnel.

LIEU ACCUEIL ENFANTS PARENTS

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents a ouvert ses portes le 1^{er} Décembre 2021.

Le LAEP est un lieu de socialisation des enfants et des parents. Il permet d'échanger entre familles et de prendre un temps privilégié de jeux et d'écoute entre enfants et parents.

Cette structure est gérée par une professionnelle de la Petite Enfance, Educatrice de Jeunes Enfants, et l'accueil est réalisé également par des bénévoles spécialement formés.

Durant ce premier mois de fonctionnement, le service a proposé 11 séances aux familles sur 7 journées.

Les accueils sont programmés :

les Lundis de 9h30 à 11h30,

les jeudis de 9h30 à 11h30 ainsi que de 16h à 18h.

Sur ce 1^{er} mois de fonctionnement ont été accueillis **7** familles.

Nombre d'enfants différents entre 0 et 3 ans : **6**

Nombre d'enfants différents de 4 à 6 ans : **6**

Soit **12** enfants au total

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

> Chiffres clés

Les centres de Saint-Yzan-de-Soudiac, Cézac et Marcenais ont accueilli :

437 enfants de 3 à 14 ans

330 familles ont bénéficié de **6364** journées d'accueil pour leurs enfants.

Ce mode d'accueil est toujours plébiscité par les familles.

Comme en 2020, les protocoles sanitaires ont fortement compliqué les conditions d'accueil, ce qui a pu générer des incompréhensions parmi les familles.

Le tarif horaire moyen des ALSH est de 1,08 €. Ce montant est légèrement inférieur à celui de 2020 et le même qu'en 2019 (avant COVID). **Ce tarif correspond à 20% du coût réel de ce service.**

FORUM JOB D'ETE ET DE L'APPRENTISSAGE

Comme en 2020, le Forum qui devait se tenir fin mars 2021 n'a pas pu être maintenu en raison de la situation sanitaire instable qui n'autorisait pas les rassemblements.

SPORTS VACANCES

>Chiffres clés

65 jeunes ont participé aux 5 sessions de Sports Vacances organisées durant les vacances de Printemps (1), d'Été (3) et de la Toussaint (1).

Sur les 7 sessions initialement prévues en 2021, les 2 sessions prévues durant les vacances de février n'ont pas pu se tenir en raison des conditions sanitaires liées au COVID. La session de Printemps a été peu fréquentée (9 enfants pour 18 places ouvertes) car elle faisait suite au 2^{ème} confinement.

Malgré le contexte, la fréquentation confirme l'intérêt des jeunes pour ce type d'animation.

Le budget alloué aux sorties a représenté **2 500 €** de prestations extérieures.

Dans le cadre du dispositif du Département, les sessions de sports vacances à destination des jeunes entre 8 et 16 ans sont organisées chacune sur une durée d'une semaine et ont eu lieu au gymnase de Saint-Yzan-de-Soudiac et au Dojo de Saint-Savin

Comme habituellement, des sorties ont complété la découverte de nombreux sports.



FINANCEMENT FORMATION BAFA

Initiée en 2019 par la Mission Locale en réponse à un appel à projet du Département, la mise en place d'une formation BAFA mutualisée sur la Haute Gironde a permis à de nombreux jeunes de bénéficier d'un accès privilégié et à tarif préférentiel.

Pour la CCLNG, **7** jeunes du territoire ont suivi cette formation réalisée par les CEMEA dans les locaux de l'ALSH de Saint-Christoly-de-Blaye.

Le Département finance une part de cette formation lorsqu'il s'agit de jeunes inscrits à la Mission Locale et **la CCLNG participe à hauteur de 100 € par jeune du territoire, quel que soit son statut.**

L'objectif est de permettre à des jeunes non diplômés de bénéficier d'une formation qualifiante et de créer un vivier de recrutement dans un secteur qui manque parfois de candidats.

NOUVEL ALSH

Suite au marché de Maitrise d'Œuvre attribué en février 2021, le cabinet d'architecte sélectionné a travaillé en 2021 sur le projet de construction d'un nouvel ALSH.

Ce travail collaboratif avec les élus, les techniciens de la CDC et les partenaires (Jeunesse et Sports, Caf, Leo Lagrange, PMI) a fait émerger des contraintes de fonctionnement qui n'étaient pas compatibles avec le site retenu. La volonté des élus de travailler sur un projet en cohérence avec les besoins réels et évolutifs du territoire, a conduit à redéfinir le cahier des charges et à relancer un appel à candidature pour un nouveau terrain.

POLITIQUE JEUNESSE

En 2021, la CCLNG a confié à l'association CEMEA la mission de mener un diagnostic-action sur la jeunesse afin de définir les orientations et un plan d'actions en faveur des jeunes du territoire. Cette étude a donné lieu à l'intervention d'un agent de CEMEA, engagé dans le cadre d'un contrat en alternance, qui a rencontré et concerté les acteurs du territoire pour établir ce diagnostic. Elle a aussi engagé une concertation avec des jeunes du territoire pour recueillir leurs avis sur leurs besoins et projets, et engager un certain nombre d'actions.

Ce travail doit définir un plan d'actions qui sera intégré dans l'élaboration de la Convention Territoriale Globale avec la CAF, afin de définir le soutien de celle-ci à la politique jeunesse de la CCLNG.

CIAS

LES SERVICES

► Le service d'aide alimentaire

► Chiffres clés

442 personnes (301 adultes et 130 enfants)

175 foyers concernés

1566 colis distribués

6 tonnes de denrées collectées lors de la Collecte nationale de la Banque Alimentaire (présence d'environ **70** bénévoles)

► Le portage de repas à domicile

► Chiffres clés

185 bénéficiaires (dont 45 inscriptions et 76 départs)

70 inscrits réels

19 608 repas distribués

De 4€ à 7,50€ le coût du repas pour la personne (7,50€ pour 25% des bénéficiaires / 6€ pour 70% des bénéficiaires / 4€ pour 5% des bénéficiaires)

► Téléassistance

Chiffres clés

27 bénéficiaires pour une aide annuelle de **3400€**

► Petits travaux à domicile

► Chiffres clés

2 bénéficiaires dont 3 interventions.

► Point d'accès aux droits

► Chiffres clés

292 personnes reçues sur **96** permanences dans l'année.

► Transport à la demande

► Chiffres clés

1875 trajets effectués dont **1412** intra CCLNG et communes limitrophes et **463** hors territoire

Le nombre de bénéficiaires s'élève à **354** personnes

Les catégories de personnes :

52% des transports sont effectués par les plus de 75 ans

30% des transports sont effectués par les personnes à mobilité réduite

18% des transports sont effectués par les publics en insertion

Motifs de transport

30% des personnes utilisent le transport pour des

Motifs de transports

39% des personnes l'utilisent pour se rendre au marché ou au supermarché

18% des personnes l'utilisent pour visiter un proche à la maison de retraite ou se rendre à l'accueil de jour

5% des personnes l'utilisent pour les loisirs

4% des personnes l'utilisent pour les démarches administratives.

► Scolarisation des enfants de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage

Elle s'effectue dans différentes écoles du territoire Latitude Nord Gironde proche de l'aire d'accueil de Cavignac : écoles de Cavignac, Saint-Mariens, Saint-Yzand-de-Soudiac, Cézac.

LES PROJETS

► Maison d'accueil pour personnes âgées

Poursuite du groupe de travail pour ajustement du projet.

► Maison partagée

Poursuite du groupe de travail pour ajustement du projet.

► Contrat Local de santé

Poursuite du travail engagé dans des groupes thématiques et le groupe projet.

► Epicerie solidaire

Accompagnement méthodologique de l'association avec la mise en place d'un groupe de travail

► Le logement d'urgence et le logement des jeunes

- **Accueil de personnes en situation d'urgence** suite à des problèmes de logement ou de violences conjugales hébergées sur une courte durée

- **Sous-Location de 2 logements à des jeunes en insertion** via le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) de la Mission Locale de la Haute Gironde.